

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 04/09 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE : PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

SEANCE DU 5 FEVRIER 2004

L'An deux mille quatre, et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre
M. CASTA Pierre-Jean à Mme GUERRINI Simone
M. COLONNA Jean-Charles à M. VERSINI Sauveur
M. CROCE Laurent à M. CIABRINI Jean-Marc
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert
M. GERONIMI Jean-Valère à M. ROMITI Gérard
M. JALPI Jean à M. FRANCESCHI Henri
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José
M. PERETTI Philippe à M. GALLETTI François
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent
M. RICCI Dominique à M. SANTINI Ange
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph
M. SIMEONI Marcel à Mme LANFRANCHI Mireille
M. TALAMONI Jean-Guy à M. FILIPPI César
M. TOMA Jean-Toussaint à M. LUCIANI Toussaint
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

ETAIENT ABSENTS : MM.

ALESSANDRINI Alexandre, MOTRONI Jean, SISCO Henri.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 03/373 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2003 approuvant les perspectives de développement de l'Université de Corse et de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres,
- VU** la délibération n° 03/376 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2003 approuvant le diagnostic et le scénario immobilier de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le schéma Directeur de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Programme Prévisionnel des Investissements, tel qu'il figure dans le document joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 5 février 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse,


José ROSSI



ANNEXES

REÇU LE
17 FEV. 2004
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT du PRESIDENT

Schéma directeur de développement de l'Enseignement supérieur et de la recherche

PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

Le schéma directeur de développement de l'enseignement et de la recherche à Corte a permis dans sa première phase de valider :

- Les perspectives de développement de l'Université et de l'IUFM en tenant compte de leurs besoins actuels et de leurs développements futurs,
- ainsi qu'un scénario de réorganisation et d'extension immobilier.

Vous l'avez approuvé le 19 décembre 2003.

La deuxième phase de la démarche qui consiste en l'élaboration d'un programme prévisionnel des investissements vous est proposée.

Elle comporte :

- un planning de réalisation des opérations
- un échéancier prévisible des dépenses
- des fiches détaillées des opérations à réaliser



Le planning de réalisation des opérations prévoit en priorité les constructions neuves pour des locaux faisant aujourd'hui défaut

Sur le campus Grossetti

Une bibliothèque universitaire, un centre culturel universitaire et des locaux administratifs comprenant tous les services communs,
L'extension de l'IUT.

Sur le campus Caraman

Un bâtiment accueillant l'encadrement des UFR Droit.

Sur le nouveau campus

L'aménagement global du campus afin de recevoir les nouvelles constructions

Un bâtiment accueillant l'IUFM,

Un bâtiment accueillant l'institut de l'environnement et la zone de transfert,

Un bâtiment commun aux enseignements des masters des 3 UFR et à l'IAE.

Dans un deuxième temps, quatre des bâtiments actuels feront l'objet de restructuration en vu d'accueillir des services ne disposant pas de locaux ou n'ayant pas de locaux suffisants.

Ce sont donc 11 opérations d'investissement à réaliser sur une période estimée à environ 10 ans.

Le coût global de l'aménagement cortenais, pour ce qui relève de la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse ressort à environ 85 millions d'€ pour un planning de réalisation sur environ 10 années.

Ce montant comprend toutes les dépenses, études, travaux, équipements nécessaires à la réalisation du programme conformément au calendrier visé ci-dessus. Tout allongement de ce calendrier induira des dépenses complémentaires dues notamment à l'actualisation des prix.

Les financements apportés par les autres partenaires ressortent à :

Docup 2000-2006 Feder disponible sur axe 5 - sous-mesure 5.1.2	609 796 €
PEI 2002-2016 - Enseignement supérieur part Etat (60 % du montant global)	18 293 882 €
Opération BU/CCU/ADM subvention demandée à l'Etat (reste à confirmer)	12 950 000 €
Soit au total :	31 853 678 €

Dès lors, il reste à la charge de la Collectivité Territoriale de Corse : 53,15 millions d'€.

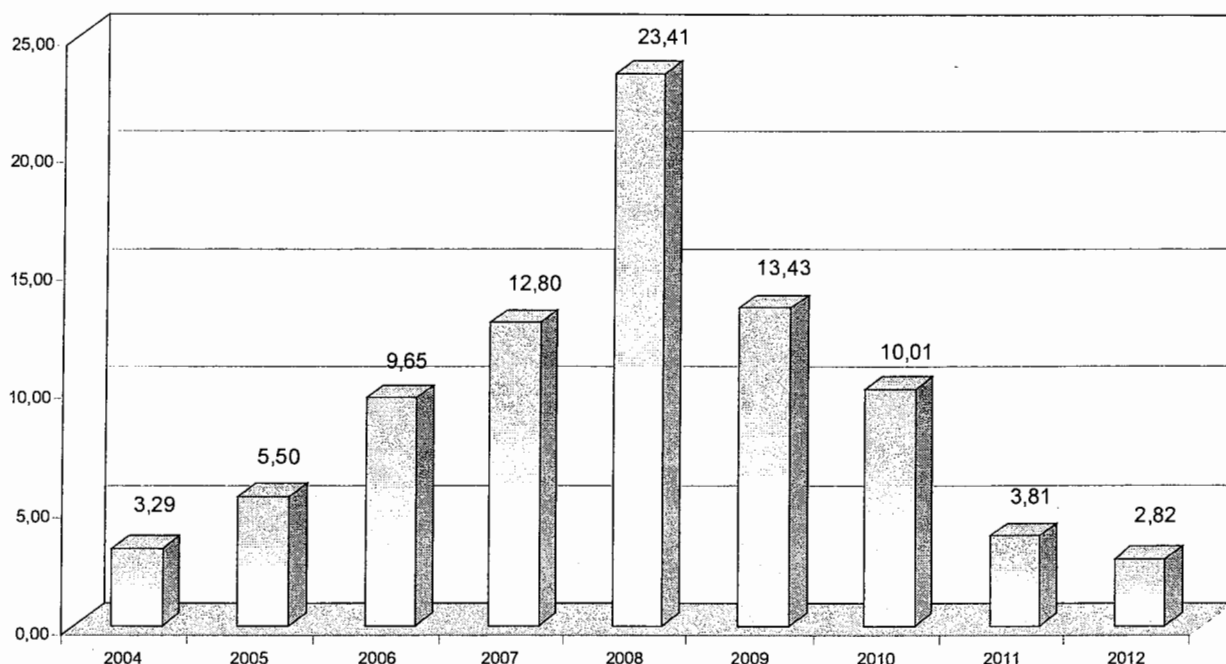
Par ailleurs, il conviendra, après qu'aient été levées les interrogations de caractère juridique, d'analyser comment la CTC peut participer financièrement aux travaux de rénovation et de mise en conformité du centre de recherche et d'études scientifiques de Vignola.

Il convient aussi de noter que :

- dans le cadre du PEI - Enseignement supérieur, la CTC s'est engagée à participer à hauteur de 40 % des 30,49 millions d'Euros programmés (soit : 12,19 M€)
- reste toujours en interrogation la validité du Contrat de Plan Etat - Région et donc la participation de l'Etat aux opérations nouvellement transférées à la CTC (montant financier éventuel à déterminer).

L'échéancier prévisible des dépenses annuelles peut se traduire comme suit :

Evaluation des dépenses par année pour la réalisation du programme immobilier à Corte en millions d'euros



L'échéancier des dépenses correspond à la réalisation des opérations suivantes :

Opération	Coût prévisible en millions d'euros	Localisation	Date prévisible de livraison
Construction d'un ensemble immobilier pour bibliothèque, centre culturel, administration & services communs	20,28	Campus Grossetti	Fin 2008
Aménagement du nouveau campus (réalisation en liaison avec les nouveaux bâtiments)	18,00	Nouveau campus	Fin 2010
Construction d'un bâtiment pour l'IUFM	4,30	Nouveau campus	Fin 2007
Construction d'un ensemble immobilier pour l'institut de l'environnement et la zone de transfert	16,30	Nouveau campus	mi-2009
Construction d'un bâtiment de bureaux d'encadrement pour l'UFR de Droit	3,90	Campus Caraman	Fin 2009
Construction d'un bâtiment pour l'extension de l'IUT	4,70	Campus Grossetti	Début 2010
Construction d'un bâtiment pour les enseignements de niveau masters et de l'IAE	6,50	Nouveau campus	Début 2010
Restructuration des bâtiments Pozzo di Borgo et Colombo	2,90	Campus Grossetti	Fin 2010
Restructuration du bâtiment principal de l'UFR de Lettres, langues et Sciences humaines et du rez de chaussée de l'amphithéâtre II	2,00	Campus Caraman	Début 2011
Restructuration du bâtiment 016	1,40	Campus Grossetti	Mi 2011
Restructuration des bâtiments Adm/Bu et UFR de Droit	4,00	Campus Caraman	Mi 2012

Chacune des opérations a fait l'objet d'une fiche détaillant les points suivants :

1. Présentation de l'opération
2. Situation actuelle
3. Objectifs de l'opération
4. Organisation fonctionnelle souhaitée
5. Evaluation des besoins en locaux
6. Localisation envisagée
7. Calendrier de réalisation de l'opération
8. Evaluation des coûts

résumant ainsi le programme général de l'opération indispensable à son démarrage.

Le calendrier de réalisation des opérations a été évalué en fonction du déroulement type d'une opération de construction.



**SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Annexe 1

Fiches détaillées de réalisation des opérations

OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER POUR BIBLIOTHEQUE, CENTRE CULTUREL, ADMINISTRATION & SERVICES COMMUNS

I – PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération, déjà engagée il y a quelques années puis arrêtée, doit, dans le cadre du redéploiement de l'université de Corse, être réalisée dans les délais les plus courts.

Cette opération concerne 3 entités qui nécessitent une réorganisation totale de leur fonctionnement et la création pour cela de nouveaux locaux :

l'administration et les services communs,
la bibliothèque universitaire,
le centre culturel universitaire.

II - SITUATION ACTUELLE

L'administration et une partie des services communs ainsi que la bibliothèque universitaire occupent un bâtiment au cœur du campus Caraman, l'autre partie des services communs est répartie entre plusieurs bâtiments des deux campus.

Le centre culturel universitaire ne dispose pas de locaux propres

Les 3 entités souffrent aujourd'hui de plusieurs dysfonctionnements :

manque de surfaces pour l'ensemble des entités et services,
manque de visibilité et de proximité entre les services,
absence de locaux d'activités pour le CCU,
espaces inadaptés pour l'administration et la bibliothèque universitaire.

Deux opérations d'extension à caractère provisoire sont en cours pour palier au manque de locaux. Leur réalisation ne permettra cependant de résorber les manques recensés.

III -OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Concentrer en un lieu unique les services administratifs et les services communs.
- Proposer la localisation la plus centrale possible.
- Offrir plus de surfaces et des espaces adaptés aux spécificités des activités accueillies.

IV – ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

Le projet envisagé consiste à :

- Constituer trois pôles d'activités en liaison les uns avec les autres.
- Organiser les services ouverts aux étudiants selon le principe du guichet unique.
- Prévoir un accueil commun pour la bibliothèque et le centre culturel en lien avec l'accueil de l'administration et des services communs.
- Dédier un bâtiment à chaque pôle de manière à marquer leur lisibilité.
- Faciliter l'accès aux services communs depuis l'extérieur, notamment pour la bibliothèque qui capte une part de lectorat extra-universitaire importante, et pour le centre culturel qui peut être amené à accueillir des personnes non rattachées à l'université et conforter sa place dans la vie de la cité.
- Organiser un parc de stationnement mutualisé avec une partie des places dédiée au personnel enseignant, administratif et technique.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Chaque entité fonctionnelle a fait l'objet d'une évaluation de ses besoins en locaux selon des méthodes spécifiques aux activités qu'elle recouvre.

Les besoins des services administratifs et services communs

Les services communs et administratifs ont été évalués selon la progression des effectifs à terme : les tableaux de surfaces font état du nombre de postes prévus par service (voir page suivante).

Il est prévu 101 personnes à terme répartis entre :

- la présidence et les services internes qui regroupe 74 personnes,
- les services communs ouverts aux étudiants qui occupent 27 personnes pour l'ensemble de l'université à savoir les 6 000 étudiants prévus à terme.

En termes de typologie de locaux, la présidence et les services administratifs internes nécessiteront :

Des bureaux de tailles variables selon les profils de postes,
Des espaces spécialisés : ateliers, locaux techniques informatiques,
Des espaces mutualisés : salles de réunions, salles de repos, locaux d'archives.

Les services ouverts aux étudiants recouvrent pour la plupart des activités spécifiques qui nécessitent des locaux adaptés : salles de documentation pour le SUIO, locaux médicaux de la médecine préventive, salle des inscriptions pour la scolarité.

Les besoins de la bibliothèque universitaire

Les surfaces de la bibliothèque universitaire sont évaluées pour 600 places.

Ce nombre de places recouvre un besoin de 530 places pour les étudiants de l'université et de 70 places pour les visiteurs extérieurs. Il a été déterminé à partir :

- un taux d'accueil de 1 place pour 10 étudiants,
- une hypothèse confortable d'occupation des places (de l'ordre de 60%),
- une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 50 heures.

La répartition des places de consultations intègre davantage de places informatiques qu'aujourd'hui.

Les espaces dédiés aux collections ont été évalués sur la base de :

- 80 000 ouvrages avec 56 000 ouvrages en présentation et 24 000 ouvrages en magasin,
- un fonds corse évalué à 10 000 ouvrages,
- 1 000 titres en périodiques.

La bibliothèque est fondée sur un fonctionnement par types de supports avec identification du pôle multimédia et de la zone dédiée au fonds Corse.

Les besoins du CCU

Le centre culturel universitaire a été dimensionné pour ses activités en atelier selon un programme et des objectifs de fréquentation initié par la direction du centre.

Administration & Services communs	nbre de postes	Nombre de locaux	Surface utile totale
Présidence	16	6	118
Vice-Présidence	4	4	72
Secrétariat Général	4	3	72
Affaire générales et financières	23	22	354
Relations extérieures	4	5	75
Services techniques centraux	12	13	200
Centre ressources informatique	11	13	205
Services communs		3	140
TOTAL GENERAL SERVICES ADMINISTRATIFS	74		1 236
Scolarité	10	6	200
Service d'Information et d'Orientation	5	8	141
Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives	2	4	70
Médecine préventive	3	8	122
Formation continue	7	5	107
TOTAL SERVICES COMMUNS OUVERTS AUX ETUDIANTS			640
TOTAL GENERAL Surfaces Utiles			1 876
TOTAL GENERAL Surfaces Hors Œuvre Nettes			2 814

Bibliothèque universitaire	SU totale
ESPACES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION	197
ZONE DE PRET-RETOUR + INSCRIPTIONS	31
ESPACES DE CONSULTATION-DOCUMENTATION	2 545
. zone de consultation des ouvrages de références et documents audiovisuels pôle multimédia	502
. zone de consultation des ouvrages	1 573
. zone de consultation du fonds corse	135
. zone de consultation des périodiques	336
MAGASINS (NON ACCESSIBLES AUX PUBLICS)	199
SERVICES INTÉRIEURS	508
. Espaces tertiaires (bureaux et espaces communs)	291
. Traitement des ouvrages	122
. Espaces logistiques	95
TOTAL GENERAL Surfaces Utiles	3 479
TOTAL GENERAL Surfaces Hors Œuvre Nettes	5 045

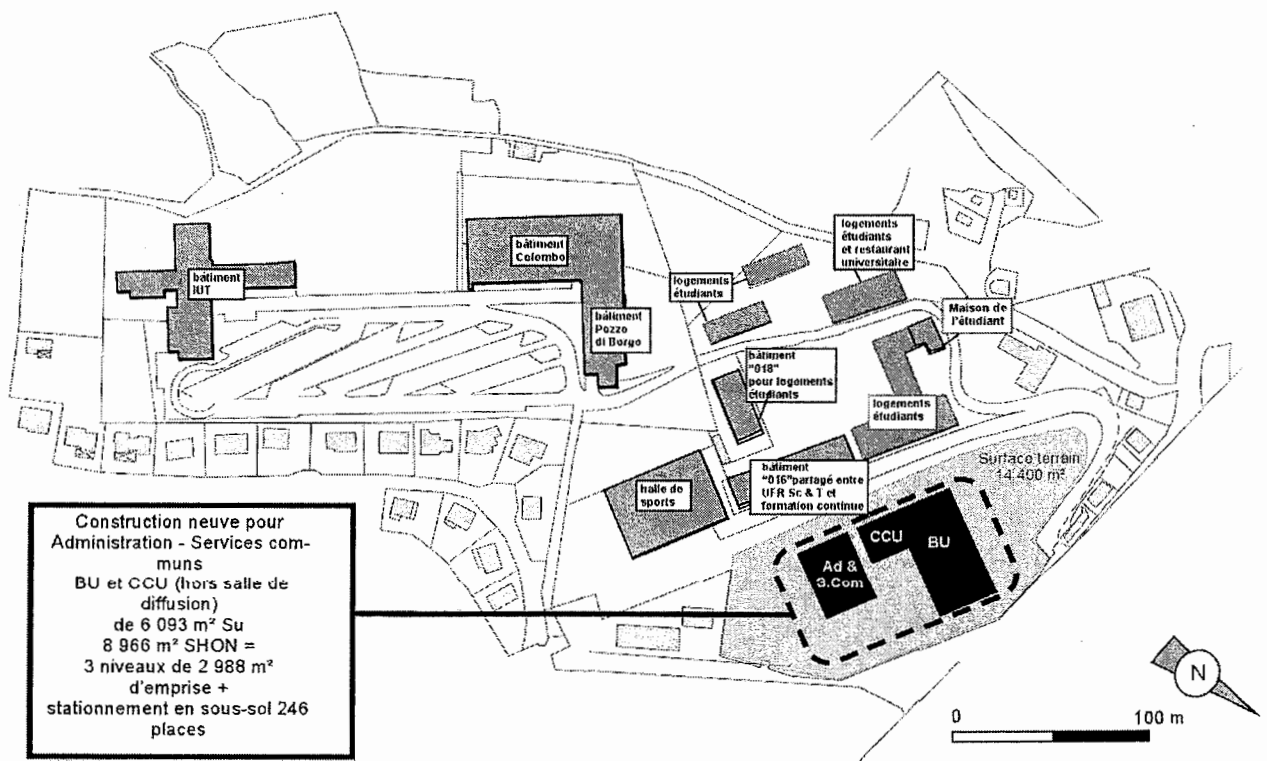
Centre culturel universitaire	Capacité d'accueil escomptée	Surfaces utiles
Ateliers	605 pers	536
activités liées à la salle de spectacle	155 pers	206
ateliers musicaux	30 pers	
ateliers danse	40 pers	
atelier audiovisuel / multimédia	200 pers	165
atelier photographie	70 pers	55
atelier micro-édition	10 pers	35
ateliers écriture et lecture	70 pers	75
autres ateliers	30 pers	
Administration	42 pers	85
Logistique	25 pers	117
TOTAL GENERAL Surfaces Utiles		738
TOTAL GENERAL Surfaces Hors Œuvre nettes		1 107

VI - LOCALISATION ENVISAGEE

Implantation sur l'ancien terrain de l'ERM, en partie basse du campus de Grossetti.
Le terrain d'assiette représente environ 14 400 m².

Les aménagements devront comporter :

- un ensemble bâti de l'ordre de 9 000 m² SHON se répartissant de la manière suivante entre les 3 entités à implanter,
- un traitement des espaces extérieurs environnants,
- des espaces de stationnement en extérieur et en sous sol.



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit une réalisation des bâtiments, des stationnements et des aménagements environnant dans un délai évalué à environ 5 années décomposé comme suit :

- Concours des concepteurs (programmation technique détaillée, organisation du concours et signature du marché) : 12 mois.
- Etude de maîtrise d'œuvre (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Détaillé, Projet, Validations) et passation des marchés de travaux : 19 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 28 mois.

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération (y compris stationnements en sous-sol) intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 20,28 millions d'Euros HT.



OPERATION D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU CAMPUS

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Cette opération consiste à concevoir et réaliser les aménagements de terrain, de voirie et de réseaux divers et de prédéfinir dans le cadre d'une étude urbanistique et paysagère les modes d'implantations des différents bâtiments à créer.

Pour mémoire les études et travaux d'aménagement concernent :

* L'allotissement pour implanter 7 constructions universitaires :

- 4 relevant de la compétence de la CTC :

9. l'institut de l'Environnement et son école doctorale,

10. le bâtiment matérialisant la zone de transfert des savoirs et projets universitaires vers l'extérieur,

11. le bâtiment de l'IUFM,

12. le bâtiment des enseignements de grade master.

- 3 relevant de la compétence de l'Etat :

13. la maison des universitaires,

14. la maison des étudiants,

15. un bâtiment de logements pour étudiants.

* la création parc de stationnement paysager pour les véhicules du personnel universitaire, des étudiants et des visiteurs,

* des aménagements extérieurs incluant les voiries, les cheminements piétons, les espaces paysagers, d'activités en extérieur.

La réalisation de l'opération d'aménagement du troisième campus s'articule fortement avec les opérations de constructions déjà citées.

II - SITUATION ACTUELLE

Le nouveau campus correspond sera créé sur un terrain de 7 hectares en cours d'acquisition par la Collectivité Territoriale de Corse.

Ce terrain sera desservi par la route nationale 193 reliant Corté à Ajaccio et par la voie de chemin de fer.

Aucune liaison piétonne n'existe encore, de même que la viabilisation, les terrassements primaires et l'assainissement des sols restent à faire.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

La création du 3^{ème} campus sera l'occasion d'offrir à l'université et à l'IUFM l'espace nécessaire pour mener leur développement en se dégageant de toute contrainte d'ordre foncière. D'autant que les campus de Caraman et de Grossetti auront atteint leur seuil de saturation une fois que les quelques constructions neuves supplémentaires prévues sur chacun d'eux auront été réalisées.

L'opération d'aménagement du 3^{ème} campus visera :

- marquer une identité de lieu, en affichant la vocation universitaire du site,
- constituer un pôle de référence bénéficiant du plus grand rayonnement possible tant pour la qualité et la richesse des activités d'enseignement et de recherche, que l'importance des moyens techniques et humains engagés. Pour ce faire, il semble indispensable de conférer d'emblée à ce pôle une taille critique suffisante, grâce notamment à l'implantation de différents bâtiments et du plus grand nombre d'activité possible, de doter le campus et les activités qu'il recouvre d'une accessibilité accrue, d'une capacité d'accueil et d'ouverture sur l'extérieur les plus grandes possibles,
- créer des synergies au sein du campus entre les entités qui y seront implantées en veillant au respect d'une certaine proximité entre les bâtiments,
- optimiser l'attractivité du campus auprès des partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des entreprises ou des grands organismes de recherche, en jouant sur la capacité et la qualité de l'accueil, tant au niveau des structures de représentation et de travail, de l'hébergement que du stationnement et des services communs,
- offrir des possibilités de développement des structures implantées. Le potentiel de développement des activités d'enseignement, de recherche et des partenariats devra être préservé et exploité. Il se traduira à terme par des capacités d'accueil supplémentaires à ce qui est prévu dans le cadre du présent schéma directeur et justifie le besoin de prévoir des extensions aux constructions neuves à plus long terme.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

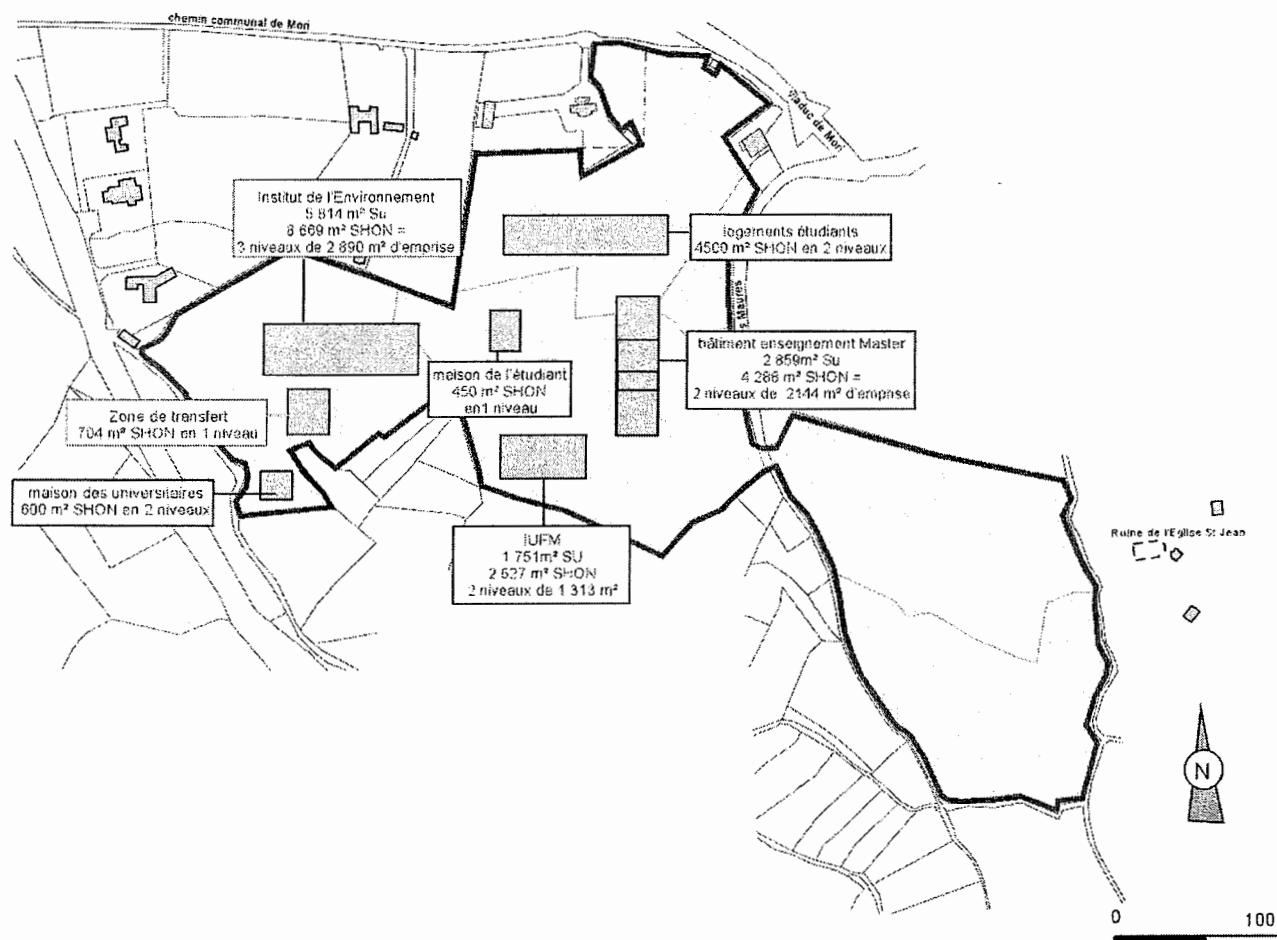
Le schéma d'aménagement général du campus devra reposer sur quelques principes fondamentaux :

- constituer un «cœur» de campus regroupant le plus possible les services communs mutualisés entre les différents établissements. Les bâtiments à vocation d'enseignement (les bâtiments des master et de l'IUFM contenant des fonctions de vie des étudiants et la maison des étudiants) pourraient formaliser par leur implantation cette notion de cœur de campus,
- offrir une bonne lisibilité et une accessibilité aisée aux entités d'enseignement et de recherche de manière à faciliter l'orientation et le cheminement des étudiants et des visiteurs,
- valoriser l'image de chaque structure en proposant un projet d'ensemble le plus harmonieux et le plus cohérent possible tout en veillant au respect de l'identité de chaque établissement,
- sécuriser le campus en y prévoyant une clôture périphérique et des contrôles d'accès,
- hiérarchiser l'importance des entrées de manière à orienter le visiteur vers l'entrée principale à priori, coté route d'Ajaccio (RN193),
- répartir les stationnements par petites surfaces paysagères suffisamment rapprochées des bâtiments de manière à ne pas trop prolonger les déplacements et par la même éviter le stationnement sauvage à proximité des accès des bâtiments, comme c'est déjà le cas dans les autres campus.

V - LES SURFACES A IMPLANTER

BÂTIMENTS A IMPLANTER	En surfaces utiles	En surfaces Hors Œuvre Nette
Institut de l'Environnement	5 814	8 669
Zone de transfert	469	704
IUFM	1 751	2 627
Bâtiment des enseignements de grade master	2 859	4 289
Maison de l'Etudiant (base 2000 étudiants en grades M &D)	300	450
Maison des universitaires	500	600
Logements étudiants (150 logements de 25 m ²)	3 750	4 500
Stationnements en extérieur (600 places)		
TOTAL GENERAL	18 302	26 126

VI - LOCALISATION



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit des études en vue de la définition de l'aménagement du campus se traduisant par un schéma d'intention puis des études techniques VRD et préparatoires avant la phase de réalisation des travaux.

Le déroulement de la phase travaux sera articulé dans le temps avec les opérations de constructions qui intègrent l'aménagement des abords immédiats des bâtiments et les raccordements aux réseaux préalablement installés à travers le site.

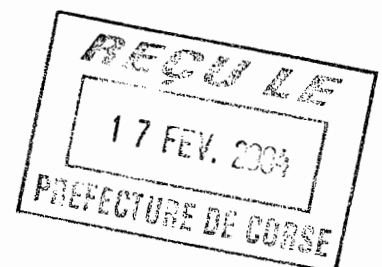
Le délai global serait ainsi de 6 ans avec interruptions et se décompose comme suit :

- étude d'un schéma d'aménagement (consultation, programme, validation) : 4 mois.
- Marché d'études : 2,5 mois
- Etude d'aménagement et passation des marchés de travaux : 11 mois.

Réalisation des travaux et équipement des locaux : 24 mois répartis sur près de 4,5 ans

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études et les travaux est évaluée à environ 18 millions d'euros.



OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR L'IUFM

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération prévoit la construction d'un bâtiment destiné à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, établissement réparti sur trois sites – Corte, Ajaccio et Bastia - le projet prévoyant le relogement du siège de l'Institut ainsi que le Centre de Corte.

Il offrira de nouveaux espaces et moyens matériels à l'établissement qui, jusqu'alors souffre d'un manque de locaux et d'équipements, situation préjudiciable à son bon fonctionnement. L'évolution des filières de CAPES et la progression des effectifs pour les prochaines années a également favorisé cette opération.

II - SITUATION ACTUELLE

L'IUFM est actuellement installé, pour sa composante siège, dans des locaux dont il est propriétaire, au centre ville de Corte, place de l'Eglise.

La partie enseignement se déroule dans des locaux loués au CROUS, au sein du Campus Caraman.

Cette situation, et le nombre insuffisant de salles de cours mises à disposition, rendent difficiles les conditions de travail et empêchent le développement pourtant souhaitable de l'Institut.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

Rassembler sur le même site l'ensemble des activités de l'IUFM, qu'elles relèvent de l'administration globale de l'Institut en Corse, en assurant la gestion des différents centres (dont ceux décentralisés dans les locaux des anciennes Ecoles Normales d'Ajaccio et de Bastia pour la formation des professeurs des écoles), et l'activité proprement-dite d'enseignement pour les filières de préparation au CAPES des futurs professeurs du second degré.

Offrir les espaces dotés des surfaces et d'une organisation fonctionnelle favorables à la bonne marche de l'Institut, pour un fonctionnement en réelle autonomie, sans recours aux salles et installations des autres établissements.

Créer une nouvelle image, en même temps qu'une adresse, susceptibles de participer au développement de l'Institut et d'améliorer l'accueil des futurs enseignants.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

Le projet doit offrir un cadre de travail organisé de manière à faciliter le déroulement des activités. Il doit ainsi :

- offrir un accès identifiant clairement l'établissement et prévoir une entrée en rapport avec la nouvelle stature prise par l'Institut ;
- distinguer la partie siège de l'Institut de celle dédiée à la formation, sans pour autant dissocier les deux fonctions ;
- constituer globalement quatre pôles principaux – administration et moyens communs, encadrement, locaux d'enseignement, espaces de vie des étudiants - en liaison les uns avec les autres mais évitant les proximités, sources de gêne dans la tenue des cours ;
- dimensionner et proposer des couloirs et circulations verticales au sein du bâtiment qui rendent aisés les déplacements et évitent les engorgements, notamment à la sortie des salles de cours ;
- placer les locaux générant des flux importants en partie basse de l'édifice et protéger les bureaux des allées et venues bruyantes ;
- proposer un parc de stationnement de proximité dissociant les emplacements réservés aux personnels de ceux prévus pour les étudiants.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Les besoins en type et nombre de locaux ont été évalués au regard non pas de la situation présente, peu significative, mais en prenant pour base les conditions d'un fonctionnement rationnel et harmonieux de l'établissement.

Un nombre conséquent de bureaux, individuels ou partagés, a été prévu pour accueillir l'ensemble des personnels d'administration ou d'encadrement, améliorant de manière importante les conditions de travail des uns et des autres.

Le développement des filières de CAPES, bien que limitée, mais surtout l'accroissement des effectifs accueillis ont permis de dimensionner les salles et espaces d'enseignement au regard de la taille des groupes à accueillir. Une offre diversifiée en capacité de salles de cours a ainsi été programmée de façon à répondre au plus près des exigences des utilisateurs, dans un souci d'optimisation des surfaces. Des salles spécialisées ont été prévues pour les formations spécifiques, notamment en informatique et en langues.

Les étudiants disposent de locaux destinés à faciliter la vie sociale dans l'établissement, qu'il s'agisse d'espaces de travail telles qu'une documentation et une salle d'étude, ou de détente et de rencontre au travers un foyer doté d'une cafétéria.

		Nombre de locaux	Surface utile
Administration		12	209
Siège	Bureaux et locaux divers	7	106
Centre	Bureaux et locaux divers	4	78
	Espace scolarité-accueil des étudiants	1	25
Encadrement		2	60
	Salles de recherche et de travail	2	60
Enseignement		22	1120
	Salles banalisées de 15 à 60 places	16	820
	Salles de TP, labos langues et salle informatique	6	300
Vie des étudiants		3	240
	Salle d'étude	1	50
	Salle de documentation	1	100
	Foyer-cafétéria	1	90
Services communs		4	122
	Salle de réunion	1	50
	Salle de détente	1	50
	Locaux de réserve ou techniques	2	22
TOTAL GENERAL SU I.U.F.M.			1 751
TOTAL GENERAL SHON I.U.F.M.			2 627

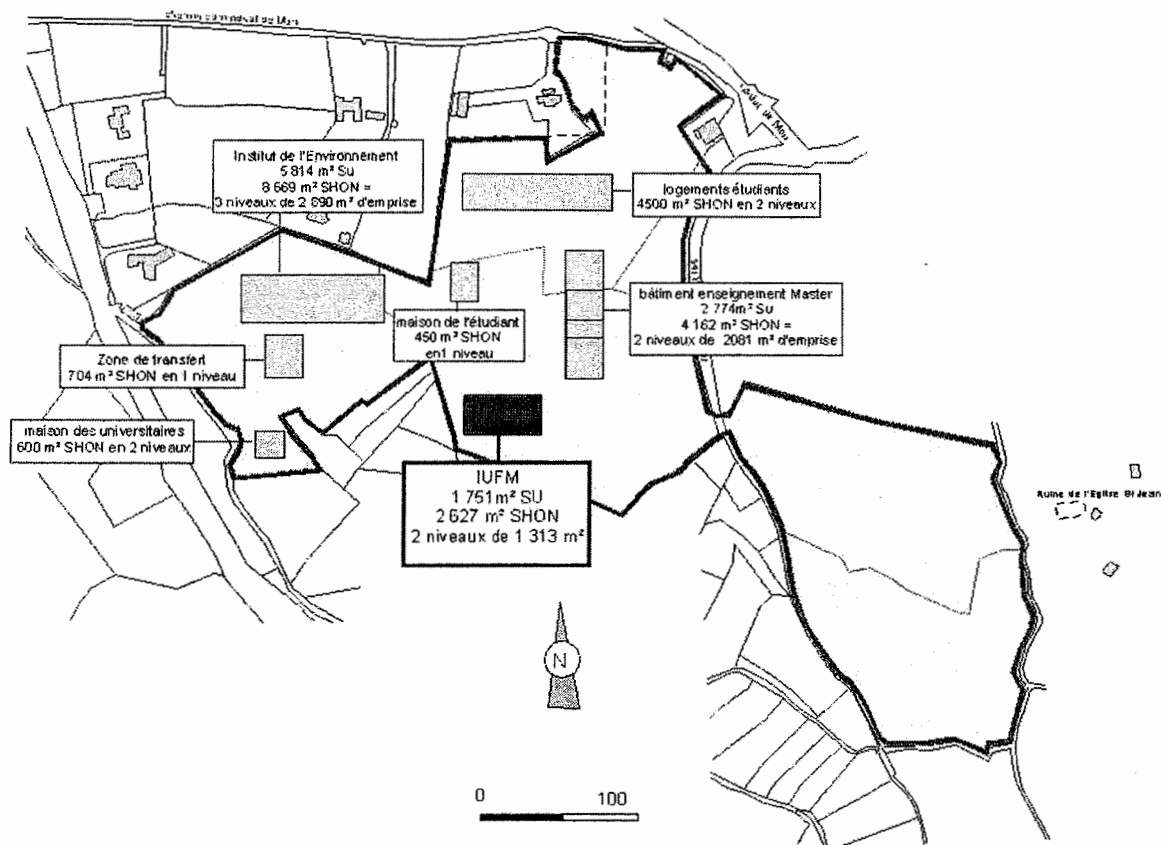
VI - LOCALISATION ENVISAGEE

L'IUFM s'installera sur le site dédié au troisième Campus venant compléter ceux existants de Caraman et de Grossetti.

Le terrain d'assiette prévoira une emprise au sol du bâtiment d'environ 900 à 1000m² et les aménagements extérieurs d'accompagnement, notamment en places de stationnement destinées aux personnels et étudiants du Centre.

Les aménagements comprendront :

- un ensemble bâti de l'ordre de 2 630 m² SHON se répartissant en 2 niveaux superposés ;
- un traitement des espaces extérieurs environnants ;
- des espaces de stationnement en surface.



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit la réalisation du bâtiment de l'IUFM, des stationnements et des aménagements environnant dans un délais d'environ 4 ans, pour une livraison prévue fin 2007 :

- Concours des concepteurs (programmation technique détaillée, organisation du concours et signature du marché) : 12 mois.
- Etude de maîtrise d'œuvre (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Détaillé, Projet, Validations) et passation des marchés de travaux : 19 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 18 mois.

VIII - EVALUATION DES COÛTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 4,3 millions d'euros HT.

OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER POUR L'INSTITUT DE L'ENVIRONNEMENT ET LA ZONE DE TRANSFERT

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Cette opération concerne deux structures ayant des vocations complémentaires :

- l'Institut de l'environnement autour duquel se structure la recherche universitaire. Cet institut intègre les centres de recherche recouvrant les thématiques de spécialisation retenues par l'Université : Environnement, Nouvelles technologies, Identité, Méditerranée, ainsi que l'Institut des métiers de l'environnement qui correspond à l'école doctorale de l'université,

- la zone de transfert qui est un lieu de développement et de communication des savoirs universitaires et des projets professionnels d'étudiants nouvellement diplômés.

La réalisation de l'opération et le transfert des équipes de recherche vers un nouveau bâtiment dédié exclusivement à la recherche permettra de répondre à l'ensemble des nouveaux besoins exprimés, de libérer des locaux au niveau des bâtiments d'UFR et de lancer par la suite les opérations de restructuration - réaffectation des bâtiments existants.

II - SITUATION ACTUELLE

L'ensemble des équipes de recherche souffre aujourd'hui de 3 grands types de dysfonctionnements sur le plan des locaux et des équipements :

L'éclatement des centres, voir parfois des équipes entre plusieurs bâtiments, voir plusieurs sites.

L'insuffisance du nombre de locaux mis à disposition de chaque centre et de chaque équipe qui a conduit :

- à la mutualisation de laboratoires entre des différentes activités,
- à l'indisponibilité de bureaux pour les doctorants et une partie des enseignants chercheurs, notamment dans les domaines des lettres et du droit.

L'obsolescence d'une partie du matériel scientifique - appareil de Résonance Nucléaire Magnétique datant de près de 15 ans, équipement informatique datant de près de 10 ans - qui nuit aux conditions de travail et a quelques incidences sur les résultats de la recherche. (Remplacement prévu courant 2004).

L'accès insuffisant aux réseaux informatiques et aux banques de données scientifiques (gestion des coûts d'abonnement à la documentation électronique).

La zone de transfert n'existe pas aujourd'hui en tant que telle. Seuls quelques bureaux sont aménagés dans des espaces inadaptés pour l'incubateur.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'université entend par la structuration de la recherche et sa réinstallation dans de nouveaux locaux :

- accroître ses effectifs de chercheurs et enseignants chercheurs,
- développer les moyens inhérents à l'engagement ou à la poursuite des projets scientifiques,
- étendre son réseau de partenaire et se donner les moyens d'être davantage impliquée dans les programmes de recherche locaux ou européens, lancés par les organismes institutionnels, les collectivités locales ou les pays méditerranéens.

La création de la zone de transfert permettra d'ouvrir l'université sur l'extérieur notamment sur les mondes de la recherche et de l'industrie et de se doter pour cela d'une structure de représentation et d'accueil. Les objectifs opérationnels sous-tendus sont de :

- proposer la localisation la plus lisible possible,
- offrir un cadre de travail dans un environnement calme et paysager,
- offrir plus de surfaces et des espaces adaptés aux spécificités des activités accueillies.
- bénéficier de la proximité de l'offre en hébergement et en services qui reste à créer par ailleurs, à travers d'autres opérations sous financement direct de l'Etat : maison des universitaires et maison de l'étudiant.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

Le projet envisagé consiste à :

- Créer deux bâtiments dédiés respectivement aux deux structures de manière à marquer l'identité de chacun d'eux ;
- Organiser l'Institut de l'Environnement par pôles spécifiques aux différents centres de recherche comprenant des bureaux et des laboratoires ;
- Prévoir des services communs mutualisés à deux niveaux : le premier qui est au niveau de chaque centre , entre les différentes équipes qui le constituent, et le second entre les différents centres ;
- Prévoir un accueil commun ayant également une vocation de lieux d'exposition de travaux et projets et de représentation de l'Institut ;
- Centraliser l'administration recherche et école doctorale et créer une administration spécifique à la zone de transfert ;
- Intégrer un pôle de salles d'enseignements et de soutenance de thèse dans l'institut de l'Environnement avec un liaison aisée avec le bâtiment des masters et de l'IAE qui sera créé par ailleurs ;
- Marquer une forte proximité de l'Institut de l'environnement et de la zone de transfert, notamment pour la fonction de développement de projets de cette dernière qui pourra mobiliser des chercheurs de l'Institut ;
- Organiser un parc de stationnement mutualisé à proximité de chaque bâtiment avec 250 places pour l'Institut de l'environnement et une quinzaine de places pour la zone de transfert.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Chaque structure a fait l'objet d'une évaluation de ses besoins en locaux selon des méthodes spécifiques aux activités qu'elle recouvre.

Les besoins de l'Institut de l'Environnement

Les besoins en locaux ont été évalués selon la progression des effectifs à terme : les tableaux de surfaces font état du nombre de postes prévus par centre.

Il est prévu au niveau de l'Institut de l'environnement 320 personnes à terme répartis entre l'accueil, l'administration et les 4 centres de recherche.

En termes de typologie de locaux, la présidence et les services administratifs internes nécessiteront :

- Des bureaux individuels pour le personnel administratif, les enseignants chercheurs permanents,
- Des bureaux doubles pour le personnel technique de recherche et les enseignants chercheurs non permanents,
- Des laboratoires et salles spécialisées,
- Des locaux de services mutualisés : salles de réunions, salles de repos, locaux d'archives,
- Des salles d'enseignement.

Les besoins de la zone de transfert

La zone de transfert regroupera à terme en moyenne 17 personnes se répartissant entre le service administratif et les activités de développement de projet.

	Institut de l'environnement	Nombre de postes	Nombre d'espaces	Surface utile
Accueil		1	3	96
Administration		6	10	142
Recherche		312	280	4 749
	Systèmes physiques de l'environnement	116	106	1 855
	BIM	58	58	1 128
	IDIM	69	56	838
	CRCM	69	60	928
Services communs		1	5	442
Enseignement école doctorale			4	210
Hébergement chercheurs : studios de 35 m ²			5	175
TOTAL GENERAL SU				5 814
TOTAL GENERAL SHON				8 669

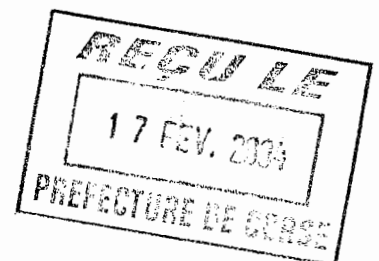
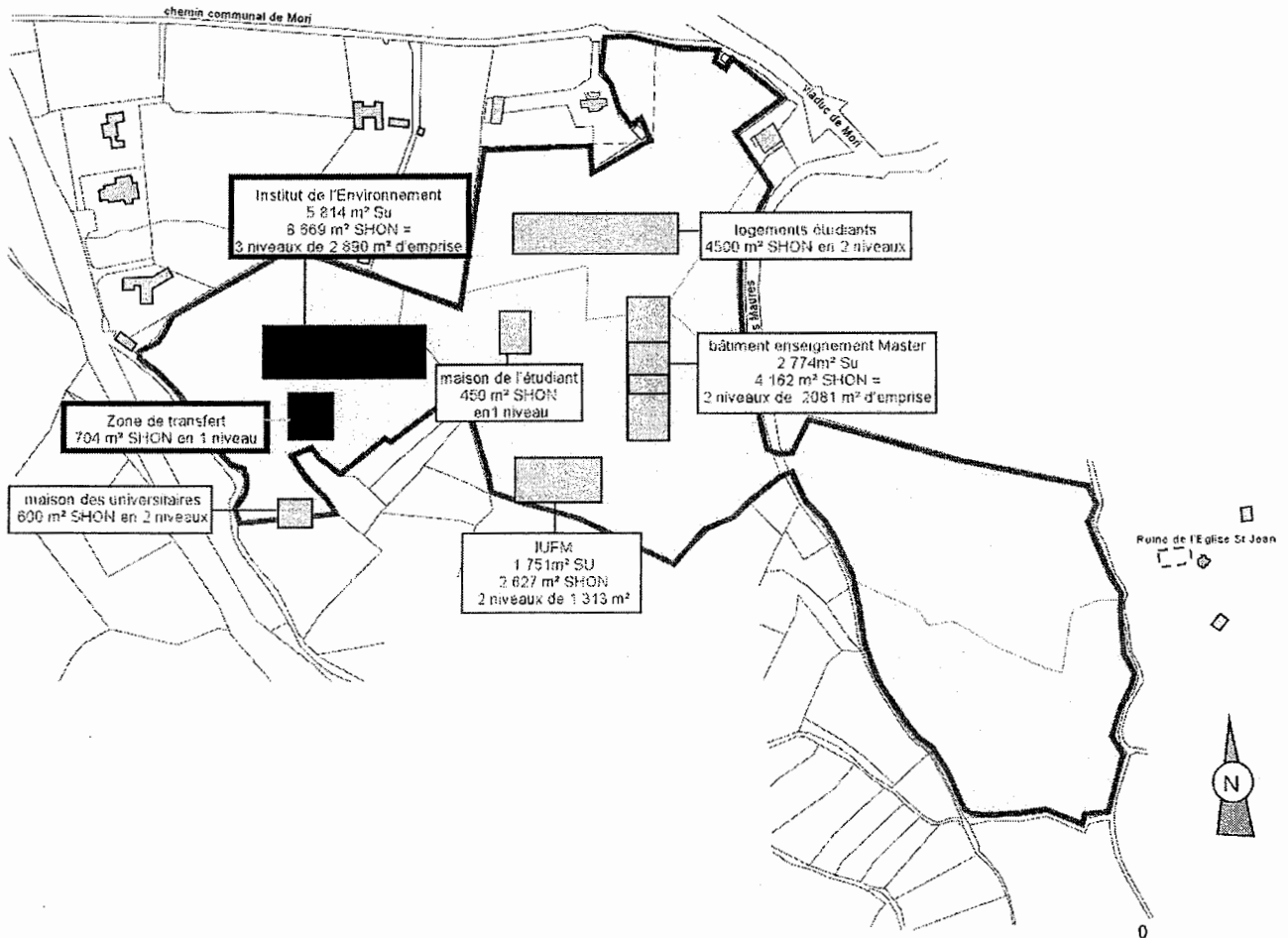
	Zone de transfert	Nombre de postes	Nombre de locaux	Surface utile
Administration		2	4	75
Développement - projet		15	12	359
Services communs		17	3	35
TOTAL GENERAL SU				469
TOTAL GENERAL SHON				704

VI - LOCALISATION ENVISAGEE

L'opération est envisagée sur le site dédié au troisième Campus venant compléter ceux existants de Caraman et de Grossetti.

Les aménagements comprendront :

- un ensemble bâti de l'ordre de 9 373 m² SHON;
- un traitement des espaces extérieurs environnants ;
- des espaces de stationnement en surface.



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit une réalisation des bâtiments, des stationnements et des aménagements environnant dans un délai d'environ 5 ans décomposé comme suit :

- Concours des concepteurs (programmation technique détaillée, organisation du concours et signature du marché : 12 mois.
- Etude de maîtrise d'œuvre (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Détaillé, Projet, Validations) et passation des marchés de travaux : 21 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 28 mois.

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 16,3 millions d'euros HT.

OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE BUREAUX D'ENCADREMENT POUR L'UFR DE DROIT

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Il s'agit de répondre aux besoins de l'UFR de Droit, Sciences Eco et Gestion, en bureaux d'enseignants.

Ces locaux ne trouvent pas leur place dans les bâtiments existants du campus Caraman.

Il donne lieu à une opération de construction d'un bâtiment neuf avec stationnements en sous-sol sur ce campus.

II - SITUATION ACTUELLE

L'UFR de Droit bénéficie de surfaces d'enseignement globalement suffisantes et d'un regroupement de l'ensemble de ces locaux dans un même bâtiment.

Cependant elle souffre comme les autres composantes de formations d'un manque notoire d'espaces de travail pour son personnel enseignant et ce d'autant qu'elle intègre d'autres entités comme l'administration de l'IAE qui mobilise quelques bureaux.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Compléter les besoins en bureaux pour enseignants répartis à terme entre le bâtiment principal de l'UFR de Droit et l'actuel bâtiment de l'administration centrale.

- Proposer des locaux neufs adaptés en termes aux configurations et d'équipements aux espaces de travail recherchés par les enseignants.

- Répondre tant bien même que partiellement aux besoins en stationnement en créant un parking en sous-sol à défaut d'en créer de plain-pied.

- Offrir plus de surfaces et des espaces adaptés aux spécificités des activités accueillies.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

Le fonctionnement souhaité vise à regrouper des bureaux doubles pour des enseignants statutaires et des bureaux de 3 postes pour enseignants non statutaires ou de passage.

Le bâtiment sera rattaché pour la gestion des locaux et l'assistance administrative au pôle administratif de l'UFR, basé dans le bâtiment principal de Droit.

La liaison entre les deux bâtiments sera de fait à privilégier. De même qu'une autre liaison est à prévoir entre le nouveau bâtiment et celui qui recouvre actuellement l'administration centrale de l'université, réaffectée à terme en locaux d'encadrement pour enseignants.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Les besoins en locaux sont évalués par complément des besoins non satisfaits au niveau des espaces existants rendus disponibles à terme sur le campus de Caraman.

Les espaces créés concernent globalement :

- 32 enseignants statutaires répartis entre des bureaux à doubles postes de travail.
- 27 enseignants de passage disposants de bureaux à trois postes.

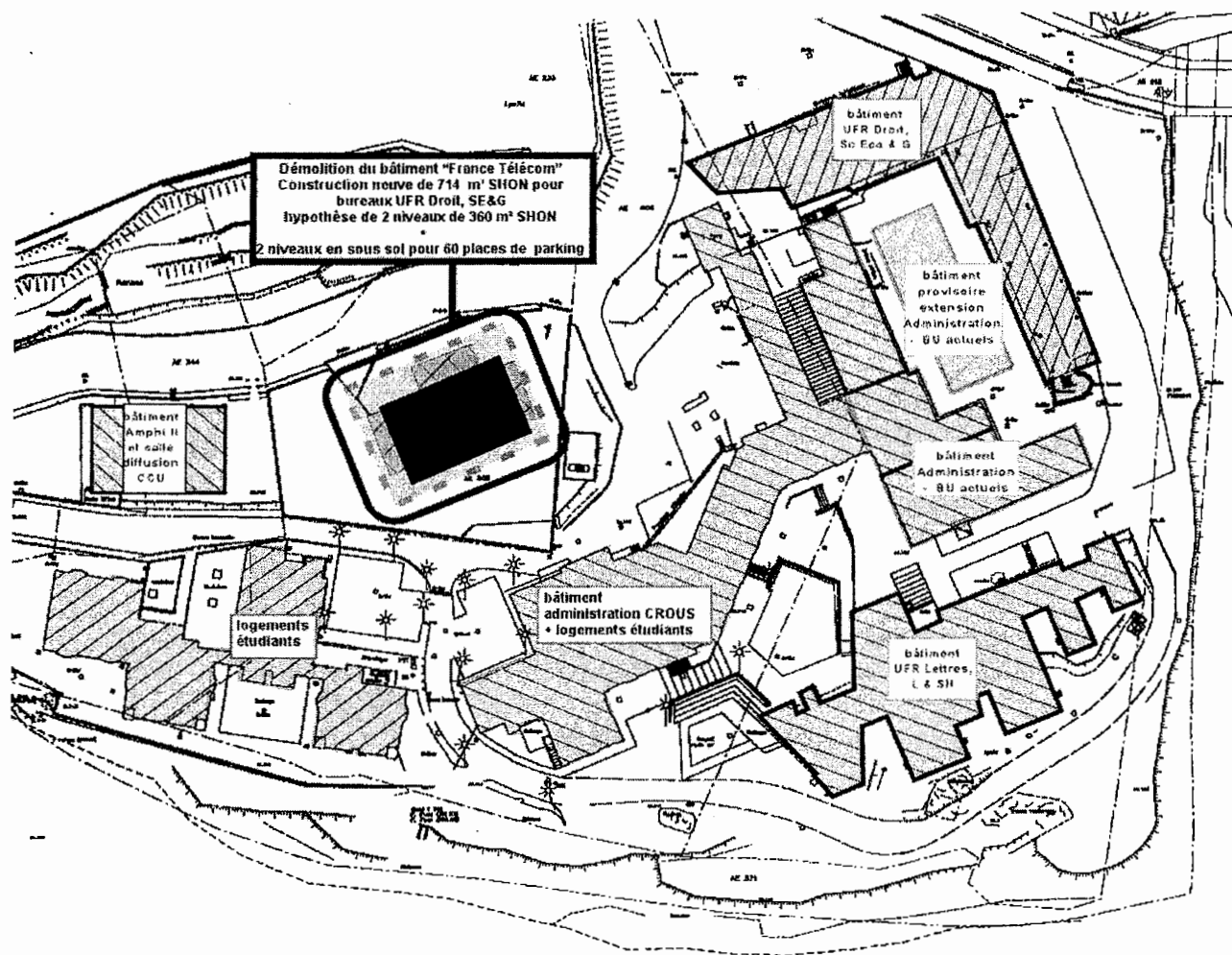
		Nombre de locaux	Surface utile
Encadrement		25	476
	bureaux doubles pour enseignants statutaires	16	256
	bureaux de passage	9	220
TOTAL GENERAL SU			476
TOTAL GENERAL SHON			714

VI - LOCALISATION ENVISAGEE

Les aménagements prévus sur l'emprise du bâtiment de « France Télécom », comprendront :

- Un bâtiment de l'ordre de 714 m² SHON se répartissant sur 2 niveaux de 360 m² d'emprise.

- Un parking en sous sol de 60 places organisé en deux niveaux de 750 m² d'emprise.



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit une réalisation du bâtiment, de son sous-sol associés à un réaménagement général des abords dans un délai d'environ 5,5 ans intégrant :

- La négociation avec la société France Télécom pour l'acquisition et le transfert des installations : délai estimé à 7 mois.

- La procédure et les travaux de démolition du bâtiment de France Télécom : 9 mois.

- La préparation du concours de maîtrise d'œuvre : 11 mois.

- Les études de maîtrise d'œuvre y compris la passation des marchés de travaux : 18 mois.

- La réalisation des travaux et équipement des locaux : 21 mois

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant l'acquisition et la démolition du bâtiment France Télécom, les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 3,9 millions d'euros HT.

OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR L'EXTENSION DE L'I.U.T.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération prévoit la construction d'un bâtiment destiné à l'Institut Universitaire de Technologie, extension complémentaire à l'immeuble dont la livraison est prévue en 2004.

Il offrira de nouvelles surfaces pour répondre au besoin croissant de l'Institut lié au développement de ses filières existantes, de nouvelles filières (Hygiène Sécurité et Environnement, DU Risques Majeurs) et à la création de nouveaux cursus, notamment en licences professionnelles et en filières d'apprentissage.

II - SITUATION ACTUELLE

Actuellement implanté dans la caserne Padoue, au centre ville de Corte, à proximité de la Citadelle, et utilisant les salles de Travaux Pratiques de l'UFR Sciences et Techniques sur le Campus de Grossetti, l'IUT souffre d'une saturation et d'une inadaptation des ses espaces aux activités d'enseignement.

La construction d'un nouveau bâtiment, initiée en 2000 et en voie d'achèvement, répond en grande partie aux besoins identifiés pour les quatre filières initiales auxquelles s'est récemment ajoutée une cinquième filière de Génie Civil.

Le développement rapide des filières courtes et professionnalisantes a amené l'Université à proposer une augmentation de la capacité d'accueil des filières existantes ainsi que la mise en place de nouveaux cursus pour les prochaines années à venir.

La construction d'une extension au bâtiment s'avère ainsi nécessaire à ces perspectives d'accroissement des effectifs et des formations.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

Rassembler sur le même site que celui affecté à l'IUT les locaux nécessaires au développement de ses activités ; inscrire le nouveau bâtiment en continuité de celui en voie d'achèvement pour véritablement constituer cette entité IUT et éviter une dispersion des locaux préjudiciable au bon fonctionnement d'ensemble.

- Proposer une localisation à la fois propice au regroupement sans pour autant surdensifier la zone pressentie et constituer un campus composé de bâtiments fonctionnels mais également d'espaces extérieurs propices aux déplacements des étudiants et agréables à vivre.

- Offrir les surfaces et la fonctionnalité nécessaires à la bonne marche de l'établissement pour éviter le recours aux espaces d'enseignement des UFR voisines et lui garantir sa relative autonomie.

- Permettre une organisation du chantier la moins préjudiciable possible pour les activités d'enseignement qui se dérouleront simultanément dans les bâtiments voisins, notamment en termes d'accessibilité des engins et de transport des matériaux.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

Le projet d'extension de l'IUT doit s'inscrire en complémentarité du bâtiment récemment livré et offrir une organisation fonctionnelle interne approchant celle proposée dans celui-ci, dans un souci d'une parfaite homogénéité entre les deux ensembles :

- Prévoir un accès aisé depuis l'extérieur, mais aussi à l'intérieur du bâtiment vers les espaces d'enseignement ; on favorisera une entrée au plus près du bâtiment initial afin de raccourcir les cheminements entre les deux immeubles ;
 - Dimensionner et organiser les circulations internes (couloirs, escaliers, ascenseurs) de manière à faciliter les flux d'étudiants et éviter les engorgements ;
 - Rassembler les espaces d'enseignement en les séparant des espaces réservés aux personnels enseignant ; les locaux dédiés aux techniciens sont à proximité des laboratoires de rattachement ;
 - Placer les locaux de détente et de rencontre des étudiants (foyer, BDE) dès l'entrée de l'immeuble, en évitant toute gêne vis à vis des locaux d'enseignement et des espaces de l'équipe d'encadrement ;
 - Regrouper les différentes réserves en un point bas du bâtiment, facilement accessible ;
 - Favoriser l'accès au stationnement intégré au bâtiment depuis le parking de surface, en évitant impérativement les croisements de flux avec les piétons.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Les besoins en locaux ont été estimés au regard des espaces d'ores et déjà prévus au sein du bâtiment en voie d'achèvement, et en fonction de l'évolution des filières et des effectifs qui s'y rattacheront à terme.

Les bureaux prévus correspondent au besoin supplémentaire d'enseignants et de personnel d'encadrement lié au développement des cursus qui ne trouvaient pas place au sein du bâtiment initial. La même typologie et capacité (bureaux individuels ou partagés) a été conservée. En support de ces bureaux, une salle commune est prévue, à la fois pour les réunions et les moments de détente.

Les espaces d'enseignement sont constitués d'une part de salles banalisées d'une capacité de 30 élèves, de salles de travaux dirigés ou de salles spécialisées calquées sur ce qui avait été préconisé pour le nouveau bâtiment.

Les étudiants disposent également d'un foyer en complément de celui existant dans le bâtiment neuf, pour répondre au besoin de l'effectif en nette augmentation. Un bureau des élèves est joint en complément de l'existant.

		Nombre de locaux	Surface utile
Administration		1	15
	Local archives	1	15
Encadrement		13	239
	Bureaux d'enseignants	10	175
	Bureaux de techniciens	2	24
	Salles des profs	1	40
Enseignement		13	769
	Salles banalisées moyennes	2	100
	Salle de travaux dirigés	1	50
	Salle informatique	1	50
	Laboratoire de langues	1	50
	Salle audiovisuelle	1	50
	Salles de TP & laboratoire	7	469
Services communs		2	40
	Réserves diverses	2	40
Services aux étudiants		2	53
	Foyer & bureau des élèves	2	53
TOTAL GENERAL SU			1 116
TOTAL GENERAL SHON			1 674

VI - LOCALISATION ENVISAGEE

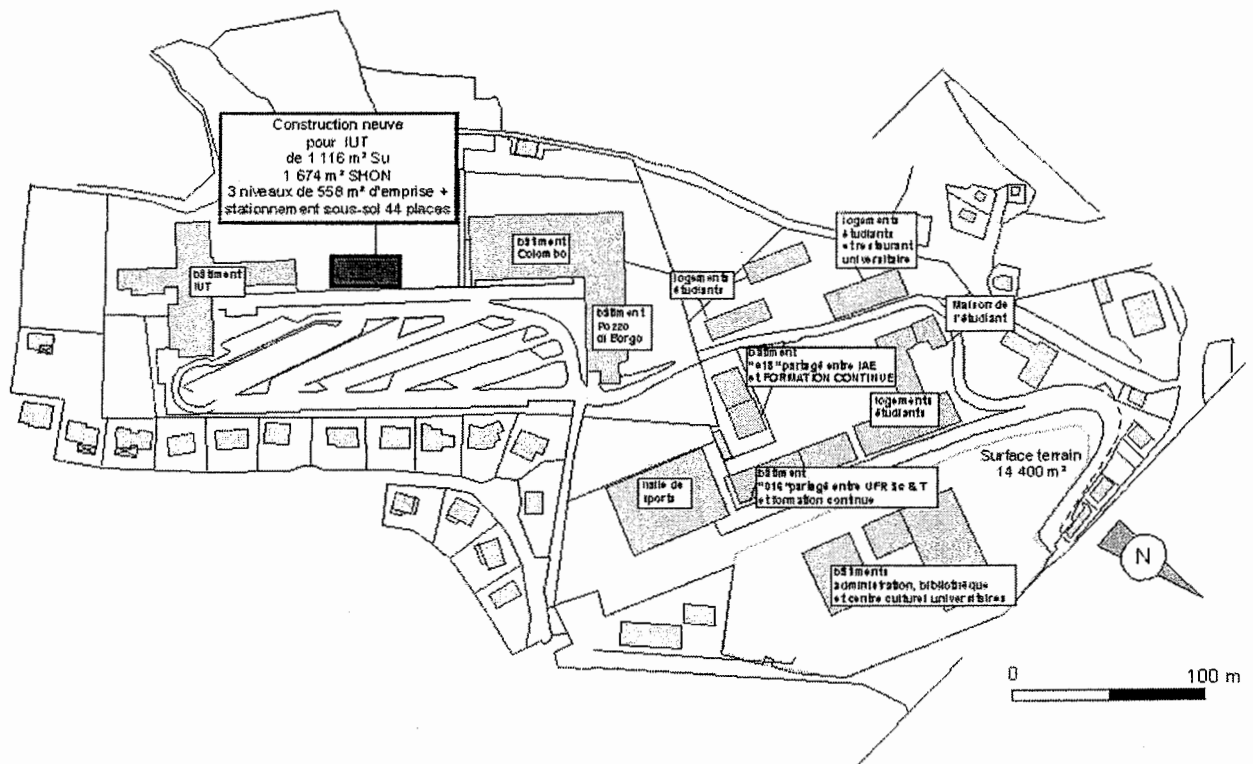
L'implantation est prévue en continuité du bâtiment principal de l'IUT, dans l'emprise laissée libre entre le dit bâtiment et celui de Colombo occupé par l'UFR de Sciences et Techniques.

Cette implantation, en partie haute du Campus Grossetti, s'inscrira en bordure de la large allée séparant les deux édifices existants, celle-ci servant de liaison et facilitant la déambulation et l'accès aux différents pôles du Campus haut.

Le terrain d'assiette représente environ 600 m².

Les aménagements devront comporter :

- un ensemble bâti de l'ordre de 1 700 m² SHON se répartissant en 3 niveaux superposés ;
- un traitement des espaces extérieurs environnants ;
- des espaces de stationnement en infrastructure du bâtiment pour 44 places accessibles.



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit la réalisation du bâtiment de l'extension, intégrant un stationnement en partie basse et des aménagements environnants dans un délai d'environ 6 ans.

Il se décompose comme suit :

- Concours des concepteurs (programmation technique détaillée, organisation du concours et signature du marché) : 12 mois.
- Etude de maîtrise d'œuvre (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Détaillé, Projet, Validations) et passation des marchés de travaux : 19 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 23 mois.

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 4,7 millions d'euros HT.

OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LES ENSEIGNEMENTS DE NIVEAU MASTERS ET DE L'I.A.E.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Il s'agit dans le cadre de l'application du système LMD (Licence, Master, Doctorat) de créer un bâtiment dédiés aux enseignement du Grade Master, regroupant les anciennes maîtrises (Master 1) et les 3^{ème} cycles du type DEA et DESS (Master 2).

Les entités de formation concernées par cette opération sont :

- l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines,
- l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion,
- l'UFR de Sciences et Techniques,
- l'Institut d'Administration des Entreprises.

Les enseignements des niveaux inférieurs pour les 3 UFR restent localisés dans les bâtiments d'origine situés dans les deux campus Caraman et Grossetti.

II - SITUATION ACTUELLE

La situation diffère d'une UFR à l'autre, cependant des dysfonctionnements peuvent être généralisés aux 3 UFR, à savoir :

- des espaces d'enseignement en nombre global insuffisant,
- des surfaces unitaires de salles souvent inadaptées,
- des pôles d'enseignement peu lisibles, notamment des locaux spécialisés répartis entre plusieurs bâtiments ou plusieurs zones d'un même bâtiment,
- des salles spécialisées insuffisamment équipées.

L'IAE ne dispose pas de locaux d'enseignement qui lui sont propres et utilise les salles de l'UFR de Droit.

Il manque par ailleurs de lisibilité en étant totalement assimilé du point de vue des locaux à cette même UFR.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Regrouper en un lieu unique un pôle d'enseignement pluridisciplinaire et favorisant les échanges et la transversalité entre les différentes composantes de formation ;
- Offrir à ce nouveau pôle d'enseignement des locaux neufs les plus adaptés possibles aux nouveaux modes d'enseignement ;
- Marquer le rapprochement entre les deux grades Master et Doctorat en positionnement le bâtiment non loin de l'Institut des métiers de l'environnement.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

Le projet envisagé consiste à :

regrouper en un lieu unique l'ensemble des salles d'enseignement nécessaires au Master I et Master II. ;

organiser la fonction enseignement par types d'activités selon qu'il s'agit de salles banalisées, de salles informatique, de laboratoire de langues, de salles de pratique artistiques, ou de salles de Travaux pratiques ;

prévoir des locaux de vie des étudiants à proximité du pôle enseignement et au sein même du bâtiment des Masters.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Chaque composante de formation a fait l'objet d'une évaluation de ses besoins en locaux d'enseignement selon la nouvelle carte de formation mise en place dans le cadre du système LMD (Licence-Master-Doctorat). Il s'agit d'une carte de formation offrant un plus grand choix de formations, selon des cursus de 3 ans (grade Licence), 5 ans (grade Master) ou 8 ans (grade Doctorat).

Le programme des besoins des composantes au niveau du bâtiment des Masters intègre par ailleurs deux autres fonctions :

- Des services communs de type ateliers de maintenance, locaux de reprographie, réserves et locaux d'entretien.
- Les locaux de vie des étudiants de type foyer, cafétéria, bureaux associatifs.

La population étudiante de niveau Master est évaluée à 1 627 inscrits à l'horizon 2013.

Elle se répartit entre les 3 composantes de formation de manière différenciée.

Selon les composantes de formation, on distingue les salles d'enseignement banalisées qui répondent à différentes tailles de groupes et des activités spécifiques des salles informatique, des laboratoires de langues :

- UFR de Lettres : salles banalisées (80 places, 50 pl., 20 pl., de 10 et 15 places), salles informatique et laboratoires de 20 places.
- UFR de Droit : salles banalisées (30 places, 20 pl.), salles informatiques de 20 places, laboratoire de langue de 15 places.
- UFR de Sciences : salles banalisées (30 places, 20 pl.), salles informatiques de 20 places, salles de TP humides et salle de TP sèches.
- IAE : salles banalisées (50 places, 30 pl., 20 pl.), salles informatiques de 20 places.

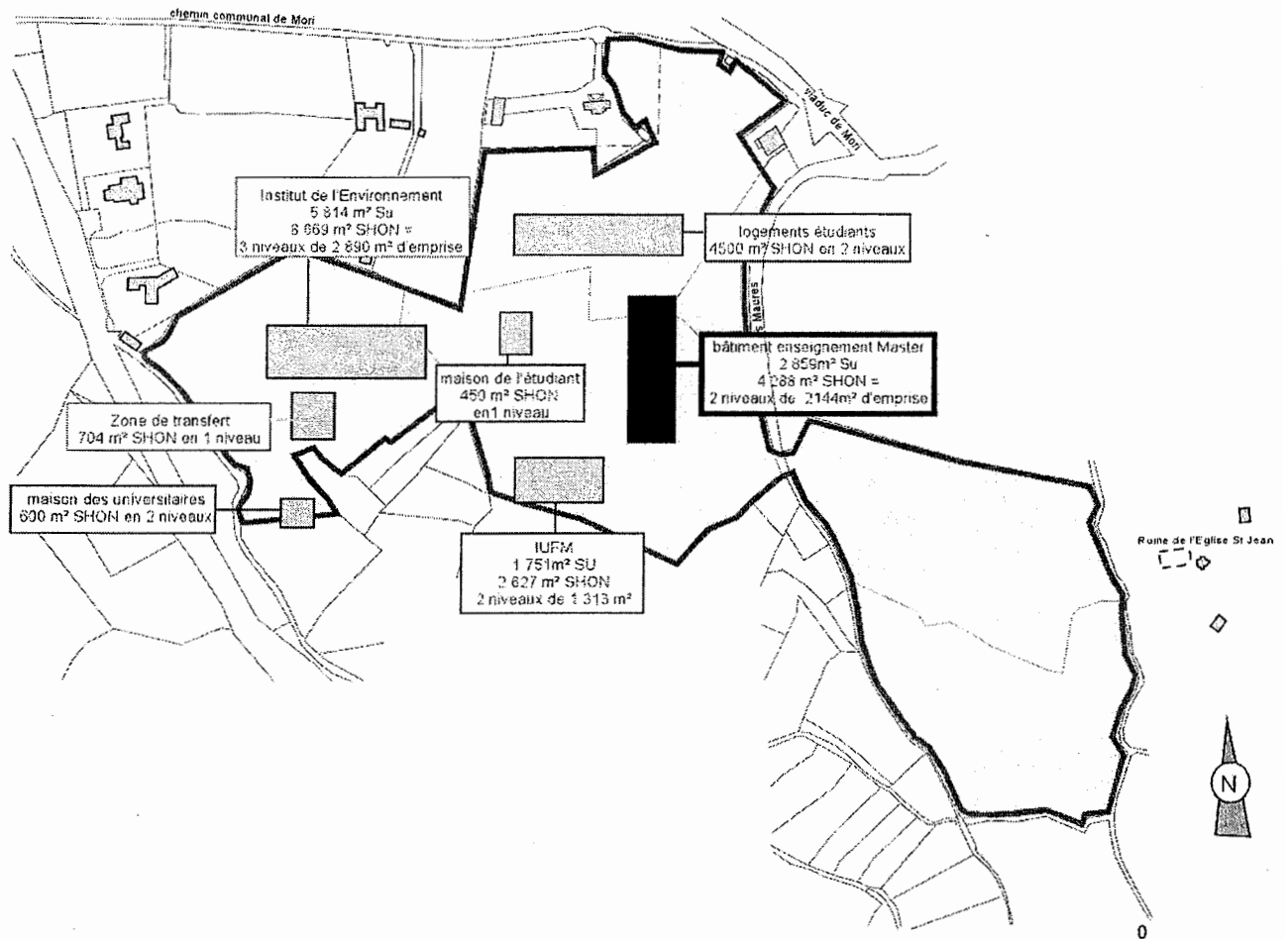
UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines	318
UFR de Droit, Sciences Economiques et Gestion	550
UFR de Sciences et Techniques	616
Institut d'Administration des Entreprises	143
TOTAL EFFECTIFS	1 627

		Nombre de locaux	Surface utile
Encadrement IAE		5	94
Enseignement		50	2 415
	UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines	15	762
	UFR de Droit, Sciences Economiques et Gestion	12	504
	UFR de Sciences et Techniques	17	850
	Institut d'Administration des Entreprises	6	299
Vie des étudiants		8	210
Services communs		6	140
TOTAL GENERAL SU			2 859
TOTAL GENERAL SHON			4 288

VI - LOCALISATION ENVISAGEE

Ce bâtiment est envisagé sur le site dédié au troisième campus venant compléter ceux existants de Caraman et de Grossetti. Les aménagements comprendront :

- un ensemble bâti de l'ordre de 4 288 m² SHON ;
- un traitement des espaces extérieurs environnants ;
- des espaces de stationnement en surface.



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit une réalisation du bâtiment, et des aménagements environnants dans un délai d'environ 4,5 ans décomposé comme suit :

- Concours des concepteurs (programmation technique détaillée, organisation du concours et signature du marché): 12 mois.
- Etude de maîtrise d'œuvre (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Détaillé, Projet, Validations) et passation des marchés de travaux : 18 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 23 mois.

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 6,5 millions d'euros HT.

OPERATION DE RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS POZZO DI BORGO ET COLOMBO

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération concerne l'ensemble lié des bâtiments Pozzo di Borgo (ex CRITT) et Colombo qui accueille actuellement l'UFR de Sciences et Techniques et un certain nombre de locaux dédiés à la Recherche.

Cet ensemble aura d'ores et déjà fait l'objet d'interventions de mise à niveau technique avant que ne soient engagés les études de maîtrise d'œuvre et les travaux liés à sa restructuration définitive.

II - SITUATION ACTUELLE

L'UFR de Sciences et Techniques occupe aujourd'hui l'intégralité du bâtiment Colombo, ainsi qu'une grande partie du bâtiment Pozzo di Borgo, à la fois pour des activités de gestion administrative de l'UFR, d'enseignement en salles banalisées ou spécialisées (informatique, laboratoires) ou de bureaux mis à disposition des enseignants chercheurs.

L'UFR dispose également de locaux dans d'autres bâtiments du campus Grossetti, essentiellement dédiés aux séances de Travaux Pratiques.

Si la qualité des espaces tant dans leur aménagement que dans leur dimensionnement apparaît satisfaisante, le nombre d'espaces mis à disposition de l'UFR s'avère insuffisant, et cela de manière accrue quand on considère les perspectives de développement des filières et d'évolution des effectifs étudiants accueillis.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Regrouper intégralement l'UFR dans l'ensemble Colombo et Pozzo di Borgo, quelques locaux spécialisés restant dans le bâtiment 016 partagé avec la Formation Continue. Ainsi sera constitué à Grossetti un campus spécifiquement scientifique (l'IUT étant l'autre occupant du site).

- Offrir une organisation interne du bâtiment conforme à sa destination initiale en conservant au maximum la distribution existante et le cloisonnement en place.

- Disposer d'une organisation fonctionnelle favorisant une sectorisation par pôles : salles d'enseignement, bureaux d'enseignants, administration.

- Permettre une organisation du chantier de restructuration et de réaménagement des espaces qui puisse se dérouler simultanément à la tenue de certaines activités, soit par corps de bâtiment, soit par niveau.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

Le projet de restructuration des bâtiments dédiés à l'UFR de Sciences et Techniques doit s'inscrire dans l'organisation fonctionnelle existante puisque la volonté est de ne pas bouleverser totalement la distribution et la configuration des espaces. Un certain nombre de principes sont à observer :

- Conserver les accès existants et les espaces de circulation dimensionnés au regard des jauges des salles de cours installées sur chaque niveau ;
- Favoriser l'implantation des salles d'enseignement sur les niveaux bas, largement distribués de façon à faciliter les flux d'étudiants et éviter les engorgements dans les circulations ;
- Rassembler les espaces d'enseignement en les séparant des espaces réservés aux personnels enseignant ; les locaux dédiés aux techniciens et aux réserves sont à proximité des laboratoires de rattachement ;
- Placer les locaux de détente et de rencontre des étudiants (foyer, BDE) dès l'entrée de l'immeuble (niveau 2), évitant ainsi toute gêne vis à vis des locaux d'enseignement et des espaces de l'équipe d'encadrement.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

L'ensemble des bâtiments Pozzo di Borgo et Colombo a fait l'objet d'une évaluation des surfaces réutilisables suite au départ des résidents n'appartenant pas à l'UFR.

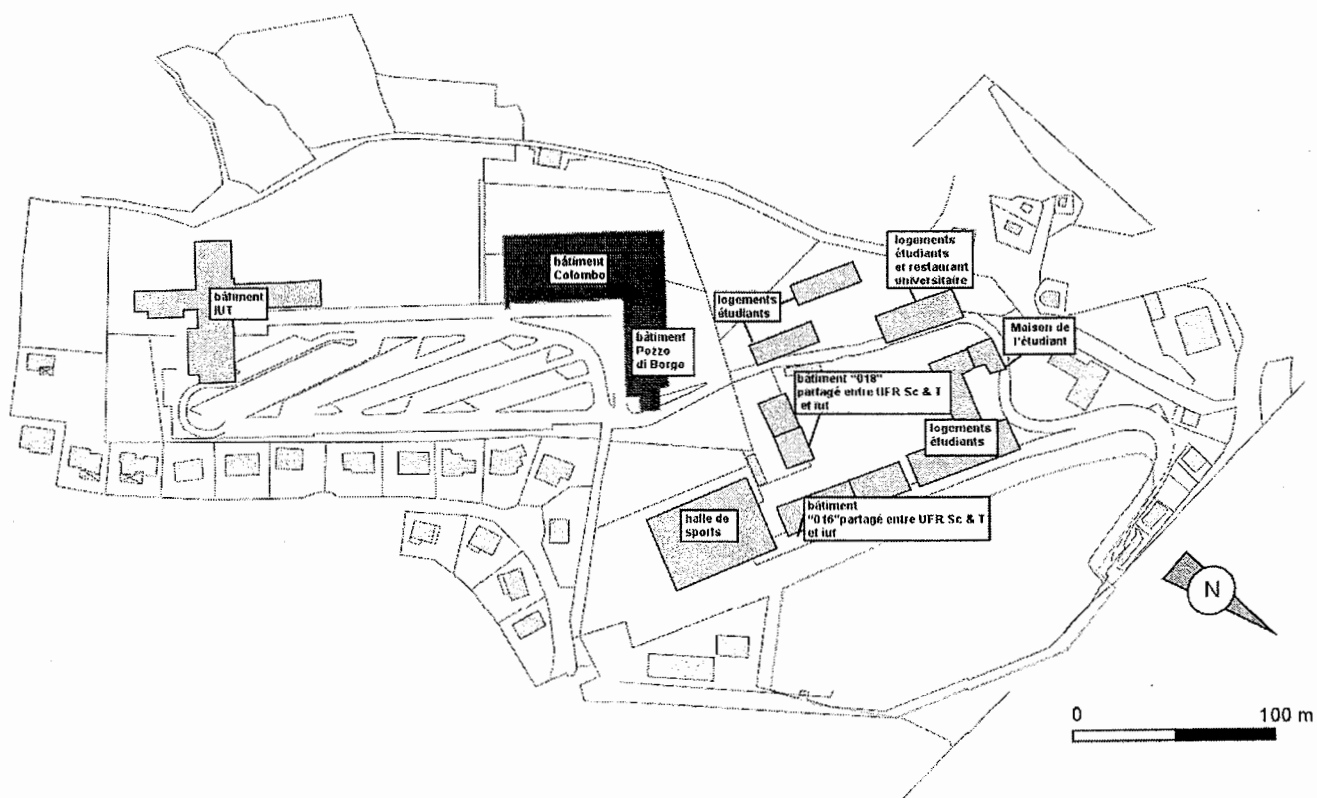
Les espaces existants pouvant être conservés en l'état n'ont pas subi de transformation, sauf pour répondre à un besoin nouveau en terme d'espace, besoin lié à l'évolution des filières et de la taille des groupes d'étudiants.

Le tableau suivant fournit les surfaces nécessaires par ensembles fonctionnels cohérents.

Nombre de locaux	Surface utile
------------------	---------------

Administration		9	160
PPDB	Bureaux	7	129
	Salle de réunion	1	19
	Local archives	1	12
Encadrement		32	552
PPDB	Bureaux d'enseignants	30	462
	Salles de réunion	2	90
Enseignement		26	1 738
PPDB	Salles banalisées	6	267
	Salle de TP, labos langues et salle informatique	4	279
Colombo	Salles banalisées	9	530
	Salle de TP, labos langues et salle informatique	6	410
Jonction	Amphithéâtre	1	252
Vie des étudiants		1	30
PPDB	Bureau des étudiants	1	30
Services communs		7	190
PPDB	Hall	1	70
	Réserves	4	77
Colombo	Réserves	2	43
TOTAL GENERAL SU			2 670
TOTAL GENERAL SHON			4 005

LOCALISATION ENVISAGEE



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit la restructuration dans un délai d'environ 2 ans, pour une livraison prévue au premier trimestre 2011. Il se décompose comme suit :

- Etudes et passation des marchés de travaux : 13 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 9 mois.

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 2,9 millions d'euros HT.



Opération de restructuration du bâtiment principal de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines et du rez de chaussée de l'Amphithéâtre II

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Cette opération concerne deux bâtiments qui auront déjà fait l'objet d'une mise à niveau technique au moment de l'engagement des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour une restructuration définitive.

Les interventions prévues sur les espaces existants concernent spécifiquement des adaptations du second œuvre en vue d'une réaffectation : amélioration de l'accessibilité de certaines salles, installation d'un câblage informatique, du système d'éclairage, installations éventuelles de quelques points d'eau.

II - SITUATION ACTUELLE

L'UFR de Lettres est aujourd'hui organisée entre plusieurs bâtiments, au sein du campus Caraman mais également au niveau de la caserne Padoue et du palais national en centre ville.

Cette situation induit des dysfonctionnements liés à l'isolement de certains enseignements, notamment des filières artistiques et d'une partie des équipes de recherche qui devraient trouver place sur le campus de Caraman.

Les salles d'enseignement mises à disposition de l'UFR sont globalement en nombre insuffisant, notamment les salles de 20 places qui répondent au plus fort besoin de l'UFR.

Une grande partie des salles de cours banalisées existantes dans le bâtiment principal sont inadaptées tant par leur configuration que leur surface pour accueillir les groupes constitués.

Dans ce même bâtiment, une majeure partie des salles informatique et des laboratoires de langues demeurent par ailleurs de taille insuffisante et sont sous-équipés (câblage partiel, matériel obsolète).

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

La restructuration des deux bâtiments de l'UFR de Lettres et de l'Amphithéâtre 2 sera l'occasion :

- d'attribuer tout le bâtiment principal à l'UFR et de renforcer son identité de lieu fédérateur de l'ensemble des espaces et fonctions prévus dans les bâtiments avoisinants,

- de réorganiser l'ensemble des fonctions propres à l'UFR par les dispositions suivantes :

- redéployer l'administration d'UFR dans des espaces suffisants,
- regrouper tous les enseignements de niveau Licence dans des espaces proches les uns des autres, y compris ceux relevant des filières artistiques,
- augmenter, à la hauteur des perspectives d'évolution des étudiants, le nombre de salles d'enseignement, y compris les salles d'informatique et les laboratoires de langue,
- mettre à disposition des enseignants un nombre suffisant de bureaux d'encadrement, ce redéploiement de bureaux au niveau du campus de Caraman est d'autant plus nécessaire, que l'ensemble des bureaux à vocation de recherche sera transféré dans le nouveau campus.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

L'organisation fonctionnelle des bâtiments n'est pas profondément modifiée et induit des réaffectations d'espaces existants :

Dans le bâtiment principal il s'agira :

- D'installer des salles d'enseignement spécialisé du type salle informatique, salle de pratique artistique, laboratoire de langue.
- Des salles banalisées de différentes tailles.
- De regrouper les locaux de l'administration de l'UFR en lui offrant des services communs.
- D'aménager quelques bureaux d'encadrement,
- D'équiper l'amphithéâtre de 150 places d'un nouvel équipement et d'un mobilier adapté.

Dans l'amphithéâtre II, il s'agit d'installer des salles de pratique artistique, une salle de cours ou de répétition.

D'une manière générale, le bâtiment principal de l'UFR sera en articulation forte avec les autres bâtiments du campus mis à disposition de l'UFR, notamment le bâtiment recevant l'actuelle administration et bibliothèque universitaire.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Chaque bâtiment a fait l'objet d'une évaluation de ses surfaces réutilisables.

Les surfaces au sein du bâtiment principal

Le bâtiment principal recevra 3 fonctions principales et quelques réserves répertoriées dans la fonction logistique.

Les surfaces au sein de l'Amphithéâtre II

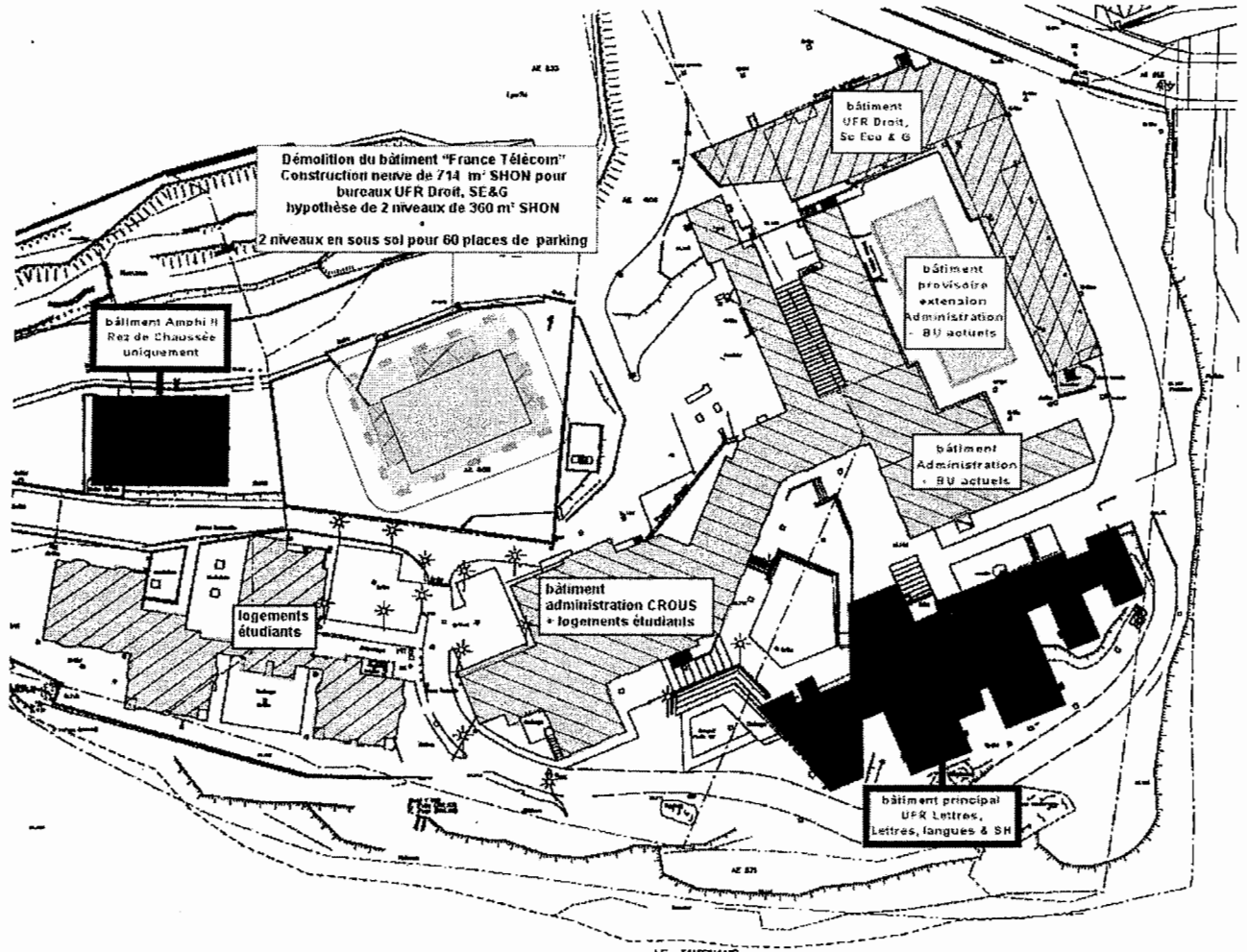
L'amphithéâtre accueillera essentiellement des salles de pratiques artistiques selon une surface utile globale présentée dans le tableau ci-dessous.

	Bâtiment principal	Nombre de postes	Nombre de locaux	Surface utile
Administration		6	8	132
Enseignement			15	1 275
Encadrement		19	15	277
Logistique			2	50
TOTAL GENERAL SU			40	1 734

	Amphithéâtre II	Nombre de postes	Nombre de locaux	Surface utile
Enseignement			3	290
TOTAL GENERAL SU				290

VI - LOCALISATION

Les bâtiments concernés se situent sur le campus Caraman de l'Université.



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit la restructuration des 2 bâtiments, et de l'aménagement de leurs abords immédiats dans un délai d'environ 2 ans se décomposant comme suit :

- Etude de programmation et maîtrise d'œuvre (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Détaillé, Projet, Validations) et passation des marchés de travaux : 14 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 13 mois.

Les travaux propres à cette opération doivent être engagés une fois que le bâtiment des Masters prévu sur le nouveau campus sera mis en service, l'objectif étant de neutraliser le plus faible nombre possible de locaux d'enseignement.

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 2 millions d'euros HT.

OPERATION DE RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT 016**I - PRESENTATION DE L'OPERATION**

L'opération concerne le bâtiment 016 qui accueille actuellement l'UFR de Sciences et Techniques et l'IUT pour les séances de TP et de cours banalisés.

Cet ensemble aura d'ores et déjà fait l'objet d'interventions de mise à niveau technique avant que ne soient engagés les études de maîtrise d'œuvre et les travaux liés à sa restructuration définitive.

II - SITUATION ACTUELLE

Le bâtiment concerné, implanté sur le campus Grossetti, offre une trame régulière propice à l'aménagement d'espaces d'enseignement et de bureaux disposés sur deux niveaux.

La configuration des locaux a permis d'installer un nombre important de salles de Travaux Pratiques dont certaines pourvues d'équipement en paillasses humides pour la chimie et la biologie, d'autres en paillasses sèches pour la physique.

L'immeuble, relativement ancien, prévoit une accessibilité aux locaux directement en façade pour le rez-de-chaussée, et par une coursive à l'étage. Une passerelle de liaison permet d'accéder au bâtiment 018 voisin.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Offrir un certain nombre d'espaces d'enseignement scientifique et technique complémentaires aux bâtiments Pozzo di Borgo / Colombo en profitant de la configuration actuelle du bâtiment et des ses installations existantes.

- Offrir une organisation interne du bâtiment conforme à sa destination initiale en conservant au maximum la distribution existante et le cloisonnement en place.

- Installer dans les meilleures conditions les espaces d'enseignement de la Formation Continue.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

Le projet de restructuration du bâtiment 016 doit s'inscrire dans l'organisation fonctionnelle existante puisque la volonté est de tirer parti de la distribution et de la configuration des espaces propices aux grandes salles d'enseignement.

Au delà des synergies et des échanges possibles entre l'UFR de sciences et la formation continue, il sera important de marquer les zones affectées à chacune des deux entités.

Il s'agira selon cette logique de principalement marquer la lisibilité des espaces d'enseignement du service de formation continue qui peut toucher une part de public non coutumier des locaux de l'université (professionnels en formations courtes, séminaristes,...).

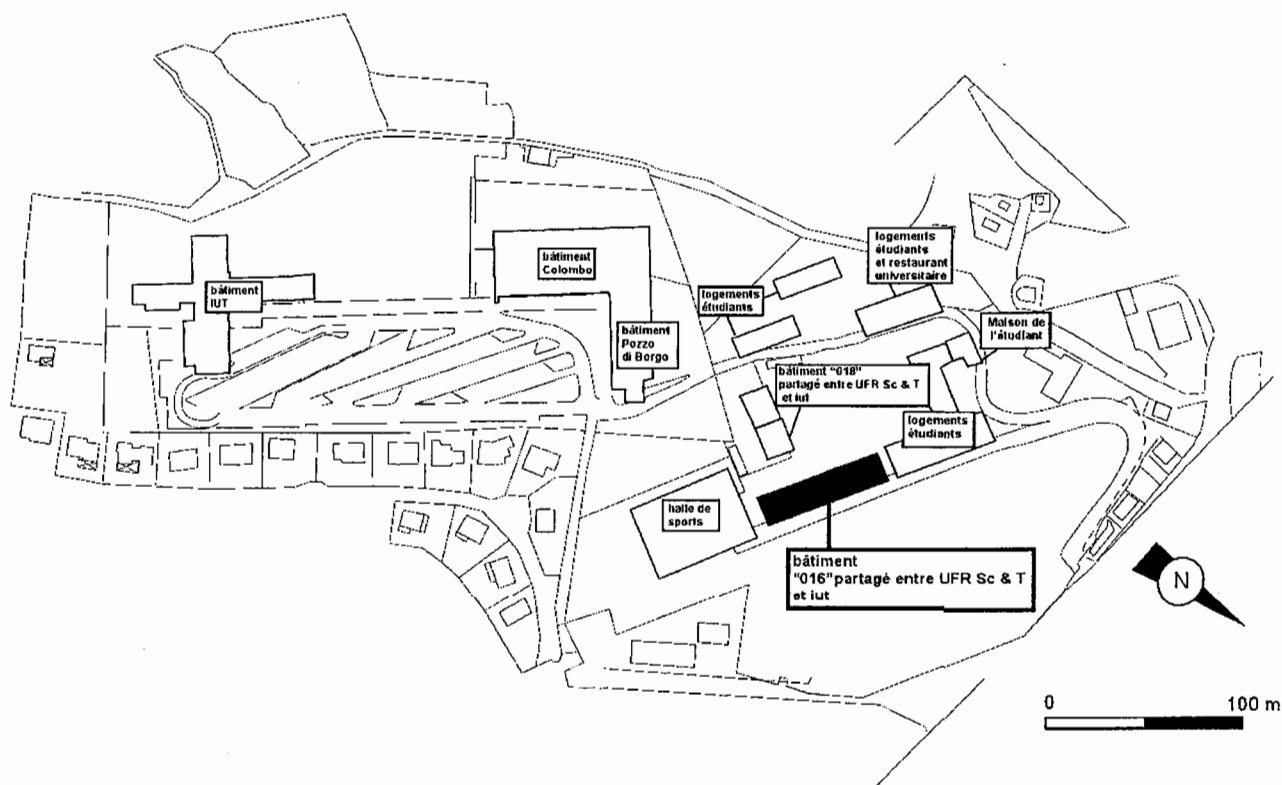
Les besoins en locaux pour l'enseignement par la formation continue comporteront une douzaine d'espaces dont une salle de jauge moyenne et une salle informatique qui de part leur caractère unique devront bénéficier de la position la plus centrale dans l'ensemble constitué.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Le tableau suivant fournit les surfaces nécessaires par ensembles fonctionnels cohérents.

	Nombre de locaux	Surface utile
Enseignement – UFR Sciences & Formation continue		787
Salle de TP		225
Salles de Cours		562
Vie des étudiants		145
Locaux		145
Services communs		300
Logistique de site		300
TOTAL GENERAL SU		1 232
TOTAL GENERAL SHON		2 064

VI - LOCALISATION



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit la restructuration dans un délai d'environ 2 ans, pour une livraison prévue au troisième trimestre 2011. Il se décompose comme suit :

- Etudes et passation des marchés de travaux : 12 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 9 mois.

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 1,4 millions d'euros HT.

**Opération de restructuration du bâtiment accueillant actuellement
l'administration et la bibliothèque universitaire, de son extension prévue, à
court terme et du bâtiment de l'UFR de Lettres**

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Cette opération concerne trois bâtiments qui auront déjà fait l'objet d'une mise à niveau technique au moment de l'engagement des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour une restructuration définitive.

Les interventions prévues diffèrent selon les différentes parties de bâtiments :

Les locaux abritant l'administration actuelle ainsi que le bâtiment de Droit connaîtront dans le cas le plus lourd, des adaptations du second œuvre en vue d'une réaffectation : amélioration de l'accessibilité de certaines salles, installation d'un câblage informatique, du système d'éclairage, installations éventuelles de quelques points d'eau.

La bibliothèque universitaire actuelle et le bâtiment dit « extension provisoire » subiront une restructuration lourde avec recloisonnement des espaces.

II - SITUATION ACTUELLE

L'ensemble bâti recouvrant actuellement l'administration et la bibliothèque universitaire va faire l'objet d'une restructuration extension dans les mois à venir.

Ce bâtiment souffre d'une exigüité de ces locaux et n'offre pas la lisibilité requise aux fonctions qu'il accueille.

Par ailleurs, l'extension prévue sera implantée sans continuité spatiale ni liaison abritée avec le bâtiment principal.

Le transfert des services administratifs et BU vers le campus de Grossetti vient appuyer tous ces constats pour engager un changement de vocation du bâtiment et de configuration des locaux à certains endroits. Les changements devraient se faire prioritairement au bénéfice de l'UFR de Lettres en manque notoire de locaux, notamment sur son site d'origine, mais également des espaces de vie des étudiants qui font totalement défaut sur le campus, et de locaux de service de logistique de site.

Le bâtiment de Droit ne souffre pas de dysfonctionnements majeurs, d'autant qu'avec le transfert sur le nouveau campus de la recherche et des enseignements de niveau master les quelques manques en salles informatiques ou laboratoire de langues pourront être résorbés.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION

La restructuration du bâtiment « administration bibliothèque universitaire » actuel + extension permettra :

- de redéployer les UFR de Lettres et de Droit à proximité de leur bâtiment « mère » respectifs, dans des locaux devenant totalement disponibles à partir du transfert de l'administration et de la bibliothèque universitaire vers le campus de Grossetti,

- d'offrir aux enseignants une capacité suffisante en espaces de travail,

- d'aménager des salles de cours de configuration adaptées et en nombre suffisant pour des enseignements en petits groupes, de l'informatique ou des langues,

- d'implanter des fonctions mutualisées en position centrale sur le campus, notamment au niveau de l'extension (actuellement prévue pour l'administration, et la bibliothèque universitaire). Ce sera le cas des espaces de vie des étudiants et de la logistique de site.

Les interventions concernant le bâtiment de Droit devront conduire à une optimisation de l'occupation des locaux existants au regards des besoins d'implantation de l'ensemble des fonctions l'UFR de Droit-hors enseignement de niveau Master, de l'administration de l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et de quelques salles d'enseignements nécessaires à l'UFR de Lettres, Langues & Sciences Humaines.

IV - ORGANISATION FONCTIONNELLE SOUHAITEE

L'organisation souhaitée pour chaque bâtiment est régie par un principe de regroupement des fonctions

Dans le bâtiment administration-BU actuel, il s'agira :

- de regrouper les bureaux d'enseignants qui seront répartis entre les deux UFR de Lettres et de Droit, tant au niveau des parties utilisées actuellement par la présidence et ses services internes, qu'en lieu et place de la direction de la Bibliothèque et d'une partie de ses services ;
- d'aménager, sur toutes les emprises restantes de la bibliothèque actuelle, des salles de 20 places au profit de l'UFR de Lettres.

Dans l'extension prévue du bâtiment administration-BU actuel, il s'agira :

- d'aménager les réserves prévues en locaux de logistique de site avec, bureau de maintenance, atelier de réparation et réserves matériel ;
- de reconfigurer les espaces de travail prévus pour l'administration en des locaux de vie des étudiants avec cafétéria, foyer, bureau des étudiants.

Dans le bâtiment de l'UFR de Droit :

- de reconduire des salles d'enseignement de type banalisé - en majeure partie et selon différentes tailles, quelques unes d'entre elles étant dédiées à l'UFR de Lettres - une salle informatique, un laboratoire de langue ;
- de regrouper les administrations de l'UFR de Droit et de l'IAE en leur offrant des services communs adéquats ;
- d'aménager quelques bureaux d'encadrement, le complément étant prévu dans le bâtiment actuel de l'administration bibliothèque et dans la construction neuve programmée sur l'emprise du bâtiment de « France Télécom ».

La répartition des espaces propres aux deux UFR entre les bâtiments « mère » et différents bâtiments annexes notamment l'actuelle administration – BU et son extension, et la construction neuve qui remplacera le bâtiment de « France Télécom », justifie le besoin de liaison aisée entre chaque bâtiment.

V - EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX

Chaque bâtiment a fait l'objet d'une évaluation de ses surfaces réutilisables.

Les surfaces au sein du bâtiment principal de l'UFR de Droit

Le bâtiment principal de Droit recevra en plus de fonctions spécifiques à l'UFR de Droit, la fonction administrative de l'IAE et 3 salles d'enseignement banalisées de 20 places pour l'UFR de Lettres, Langues & Sciences Sociales.

Les surfaces au sein du bâtiment actuel de l'administration et bibliothèque universitaire

Ce bâtiment accueillera exclusivement deux fonctions dont une partagée entre les deux UFR de Lettres et Droit.

Les surfaces au sein de l'extension de l'administration et Bibliothèque universitaire actuelles

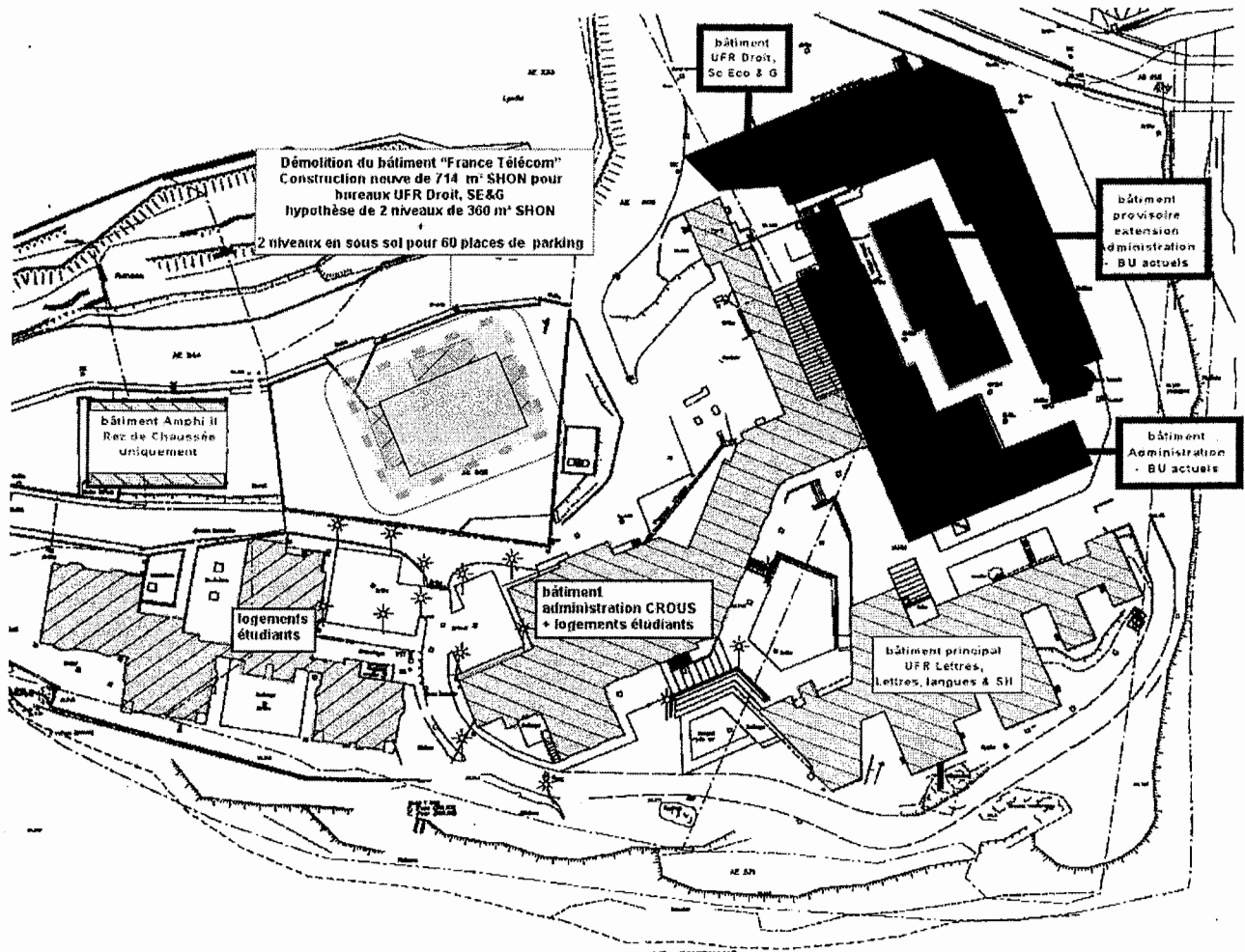
Ce bâtiment accueillera des locaux de vie étudiante et de logistique de site.

Bâtiment principal de l'UFR de Droit	Nombre de locaux	Surface utile
Administration UFR Droit, Sc Eco & Gestion	9	180
Administration IAE	5	83
Enseignement UFR Droit (hors grand amphi 450)	14	1 048
Enseignement UFR Lettres	3	180
Encadrement	9	115
TOTAL GENERAL SU		1 606

Bâtiment actuel administration / bibliothèque	Nombre de locaux	Surface utile
Encadrement UFR Lettres	40	678
Encadrement UFR Droit	8	137
Enseignement	17	733
TOTAL GENERAL SU		1 548

Extension administration / bibliothèque	Nombre de locaux	Surface utile
Vie des étudiants	6	214
Logistique de site	4	145
TOTAL GENERAL SU		359

LOCALISATION



VII - CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Le planning général prévoit la restructuration des 3 bâtiments, et l'aménagement de leurs abords immédiats dans un délai de près de 2ans et demi se décomposant comme suit :

- Etude de programmation et maîtrise d'œuvre (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Détaillé, Projet, Validations) et passation des marchés de travaux : 15 mois.
- Réalisation des travaux et équipement des locaux : 14 mois.

Les travaux propres à cette opération doivent être engagés après qu'un certain nombre d'opérations soient réalisées :

- La construction du bâtiment des Masters prévu sur le nouveau campus.
- La restructuration du bâtiment principal de l'UFR Lettres.

VIII - EVALUATION DES COUTS

L'estimation des coûts de réalisation de l'opération intégrant les différentes études, les travaux et les équipements est évaluée à environ 4 millions d'euros HT.

**SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Annexe 2

Procédure type de réalisation d'une opération de construction

	Nombre semaines	S/t semaines	en semaines	cumul en mois	en années
Etudes préalables					
Définition des besoins en liaison avec les utilisateurs	}	10 semaines			
Mise au point du programme technique de construction – approbation par la PRM	}				
Elaboration du programme technique architectural	}		10	2,31	0,19
Levé topographique, Etude de faisabilité géotechnique	}				
Rédaction du dossier de consultation des entreprises (partie technique)	}				
Décision de composition du jury	}				
Concours des concepteurs					
Habilitation pour lancement de la procédure (délibération de l'Assemblée)	6	46 semaines	16	3,69	0,31
Avis d'appel public à la concurrence	6		22	5,08	0,42
Réception des candidatures – commission d'appel d'offres	2		24	5,54	0,46
Analyse – préparation du dossier pour le jury	2		26	6,00	0,50
1 ^{ère} réunion de jury – Procès-verbal – décision de la PRM (choix des concurrents)	2		28	6,46	0,54
Finalisation du dossier de consultation des entreprises et envoi aux concurrents	3		31	7,15	0,60
Réponses aux questions écrites des concurrents – réponses des concurrents	9		40	9,23	0,77
Réception des réponses des concurrents – anonymat – Commission d'appel d'offres	1		41	9,46	0,79
Analyse des réponses des concurrents – commissions techniques	3		44	10,15	0,85
2 ^{ème} réunion de jury – Procès-verbal – décision de la PRM (classement)	2		46	10,62	0,88
Négociation du marché de maîtrise d'œuvre – rédaction – signature par la maîtrise d'œuvre	3		49	11,31	0,94

Habilitation pour signature (délibération de l'Assemblée / Contrôle de légalité)	6	55	12,69	1,06
Signature du marché par la PRM - notification	1	56	12,92	1,08
Etudes maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises				
Elaboration phase esquisse par maîtrise d'œuvre	2	58	13,38	1,12
		79	semaines	
Analyse et approbation par la PRM	2	60	13,85	1,15
Elaboration phase Avant-Projet Sommaire (APS) par la maîtrise d'œuvre	3	63	14,54	1,21
Examen, rapport contrôle technique, approbation par la PRM	3	66	15,23	1,27
Elaboration phase APD par maîtrise d'œuvre	4	70	16,15	1,35
Examen, rapport contrôle technique, approbation par la PRM	3	73	16,85	1,40
Elaboration du dossier de demande de permis de construire	2	75	17,31	1,44
Dépôt de la demande de PC en mairie, instruction du dossier de demande de PC	(14)			
Elaboration phase PROJET et EXE par maîtrise d'œuvre	10	85	19,62	1,63
Examen, rapport contrôle technique, approbation par la PRM	4	89	20,54	1,71
Mise au point du DCE	2	91	21,00	1,75
Habilitation pour lancement de la procédure (délibération de l'Assemblée)	6	97	22,38	1,87
Avis d'appel public à la concurrence	6	103	23,77	1,98
Réception des candidatures - commission d'appel d'offres - Décision PRM entreprises à consulter	2	105	24,23	2,02
Consultation des entreprises	12	117	27,00	2,25
Réception des offres - commission d'appel d'offres	2	119	27,46	2,29
Analyse des offres par maîtrise d'œuvre - rapport	4	123	28,38	2,37
Avis de la commission d'appel d'offres sur l'attribution des marchés	2	125	28,85	2,40
Mises aux points des projets de marchés de travaux, signatures des titulaires	2	127	29,31	2,44

Habilitation pour signature (délibération de l'Assemblée / Contrôle de légalité)	6	133	30,69	2,56
Signature des marchés par la PRM - notification par la PRM - Ordres de services par maîtrise d'œuvre	2	135	31,15	2,60
Travaux				
Préparation du chantier	9	144	33,23	2,77
Travaux (le délai dépend de l'enveloppe travaux, hypothèse de 18 mois)	72	216	49,85	4,15
Finitions essais - réception - levée des réserves	4	220	50,77	4,23
Saisine du sous-préfet pour passage de la commission de sécurité - passage de la commission	4	224	51,69	4,31
Arrêté d'ouverture au public par mairie - livraison des ouvrages	1	225	51,92	4,33

Ce calendrier est théorique pour une durée de travaux d'environ 18 mois.

Il suppose une mise en place des AP et CP en cohérence avec le calendrier, aucune défaillance des différents acteurs, aucun imprévu.

